



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	1
PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2009	2
MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES PCGR DU CANADA	4
PARTICIPATION DANS LES FILIALES.....	7
COMPARAISON DES EXERCICES 2010 ET 2009.....	8
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2010 ET 2009.....	21
COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008	27
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	34
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	39
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES	73
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	74

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Quebecor inc. (« Quebecor » ou la « Société ») est une société de gestion détenant une participation de 54,7 % dans Quebecor Media inc. (« Quebecor Media »), l'un des plus importants conglomérats de médias du Canada. Les filiales de Quebecor Media exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Médias d'information, Télédiffusion, Loisir et divertissement, et Technologies et communications interactives.

Par l'entremise de sa filiale Quebecor Media, Quebecor est un chef de file parmi les Sociétés médiatiques du Canada ayant des activités dans les secteurs des télécommunications par câble et mobile, de l'édition de journaux, de la production et de la distribution de produits imprimés, de la télédiffusion, de la vente au détail, de la publication et de la distribution de livres, de magazines, de DVD, de Blu-ray et de jeux vidéo, de l'enregistrement, de la production et de la distribution de musique, ainsi que des services de nouveaux médias. Grâce à l'exploitation de ses filiales, Quebecor Media est un chef de file en création, en promotion et en distribution d'information, de divertissement et de services Internet conçus pour gagner les auditoires de toutes les catégories démographiques. Quebecor Media déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés médias.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2009

- Le chiffre d'affaires de la filiale Quebecor Media a atteint pour la première fois en 2010 le cap de 4,00 G\$, propulsé par la croissance soutenue du secteur Télécommunications.
- Le bénéfice d'exploitation de Quebecor a atteint 1,33 G\$ en 2010, en hausse de 52,3 M\$ (4,1 %) par rapport à 2009. La croissance du bénéfice d'exploitation s'est poursuivie malgré l'impact défavorable (32,8 M\$) dans l'analyse de 2010 du renversement, en 2009, de la provision pour droits de licence de la partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») et les coûts inhérents au lancement de plusieurs produits.

Télécommunications

- Le fait saillant le plus important de 2010 est sans contredit le lancement, le 9 septembre 2010, du nouveau réseau de services mobiles (« réseau 3G+ ») de Vidéotron Itée (« Vidéotron »). Au 31 décembre 2010, 92 600 lignes avaient été activées sur ce nouveau réseau, dont 36 800 migrations provenant du réseau d'exploitants de réseau mobile virtuel (« ERMV »). Après Montréal, Québec ainsi que dans certaines municipalités situées dans le corridor reliant les deux villes, Vidéotron a annoncé, au quatrième trimestre 2010, l'ouverture officielle de son service de communication mobile 3G+ dans les secteurs de la Mauricie, de Sherbrooke, de Salaberry-de-Valleyfield, des Laurentides, des Bois-Francs et de la Côte-de-Beaupré.
- Les frais de lancement du nouveau réseau de services mobiles réseau 3G+ de Vidéotron ont affecté les résultats du quatrième trimestre 2010 du secteur Télécommunications. Au cours des premiers mois suivant le lancement d'un nouveau produit, il est courant que les nouveaux revenus générés ne soient pas suffisants pour couvrir le niveau supérieur de dépenses dont, dans le cas du réseau 3G+, les frais d'acquisition par nouvelle ligne et la charge d'amortissement.
- Le 9 septembre 2010, Vidéotron a lancé illico mobile, une technologie utilisant le réseau 3G+ qui permet aux clients, à partir de leur téléphone mobile, d'accéder à des titres d'émissions et à des séries télévisées provenant de 30 chaînes, à de la musique offerte sur 45 chaînes du réseau Galaxie et à une boutique mobile illico, qui propose près de 35 000 contenus numériques variés.
- Le 16 juin 2010, Vidéotron a lancé le service illico web (*illicoweb.tv*), un nouveau service de webtélé qui offre, sans coût supplémentaire, une variété exceptionnelle de contenus aux abonnés du service de télévision numérique et d'Internet. Illico web permet à la clientèle de Vidéotron d'accéder, à partir d'un ordinateur, à des centaines de titres en français et en anglais provenant de 33 chaînes de télévision.
- Finalement et pour une septième année consécutive, Vidéotron a enregistré, en 2010, une croissance de sa clientèle à l'ensemble de ses services.

Médias d'information

- Les mesures de restructuration et de réduction de coûts du secteur Médias d'information instaurées à la fin de 2008 ont généré des économies additionnelles d'environ 33,0 M\$ en 2010, soit des économies totales annualisées de 99,0 M\$ depuis le début du programme.

- Au cours de 2010, la Société a continué son plan d'investissement dans le secteur Médias d'information afin d'augmenter ses sources de revenus. Agence QMI a poursuivi son développement, notamment par la création de deux salles de nouvelles à Montréal et à Toronto, a créé des équipes multiplateformes dédiées à la couverture d'événements et a centralisé la couverture photo partout au Canada. De plus, depuis le 1^{er} juillet 2010, Agence QMI est devenue le principal fournisseur de contenu généraliste pour l'ensemble des propriétés médias de Quebecor Media, par suite de la fin de l'association de cette dernière avec La Presse Canadienne. Par ailleurs, Corporation Sun Media a lancé, en 2010, huit nouveaux journaux régionaux. En outre, le Bureau des ventes nationales QMI à Toronto a conclu des ententes publicitaires multiplateformes à l'échelle nationale auprès de nouveaux clients. Pour sa part, Réseau Quebecor Media a poursuivi le développement de son réseau de distribution en agrandissant son territoire dans quatre nouvelles régions du Québec.
- Le 26 février 2011, les membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (STIJM) se sont prononcés, dans une proportion de 64,1 %, en faveur de la recommandation du médiateur en vue de régler le conflit de travail au *Journal de Montréal*. En effet, un lock-out avait été décrété par l'employeur, le 24 janvier 2009, face au refus de la partie syndicale de reconnaître l'urgence de la situation et la nécessité d'apporter des changements fondamentaux au modèle d'affaires du *Journal de Montréal*. Quebecor Media s'est déclarée satisfaite du vote des membres du STIJM et a accepté la recommandation du médiateur. Les parties doivent maintenant négocier un protocole de retour au travail afin de mettre un terme au conflit.
- Le 3 février 2011, Quebecor Media a élargi son réseau de distribution et de journaux régionaux en acquérant les 15 journaux de Les Hebdomadaires Montérégiens. Grâce à cette acquisition, Corporation Sun Media compte désormais 71 journaux régionaux offerts à l'échelle du Québec. De plus, le réseau de distribution de Quebecor Media a maintenant la capacité de rejoindre plus de 3,1 millions (87 %) de foyers au Québec.
- Le 16 décembre 2010, la Société de transport de Montréal (« STM ») a annoncé la conclusion d'une entente avec Quebecor Media pour la publication et la distribution exclusive du quotidien gratuit *24 heures*^{MC} dans le réseau du métro de Montréal. Cette entente renouvelable, d'une durée minimale de cinq ans, a permis au *24 heures*^{MC} de faire son entrée dans les stations de métro dès le 3 janvier 2011.

Autres faits saillants

- En mars 2011, Quebecor Media a franchi une nouvelle étape de son plan de développement en concluant une entente avec la Ville de Québec en vertu de laquelle elle obtient, pour une période de 25 ans, les droits de gestion et d'identification de l'amphithéâtre à être construit à Québec. Pour Quebecor Media, l'obtention de ces droits est un atout important dans ses démarches en vue d'établir à Québec une franchise de la Ligue nationale de hockey.
- Le 26 novembre 2010, le CRTC a approuvé l'octroi d'une licence de radiodiffusion de catégorie 2 au partenariat formé de Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») et Corporation Sun Media pour une nouvelle chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise, The Sun TV News Channel (« Sun News »), qui devrait être mis en ondes au printemps 2011. Sun News proposera de couvrir la gamme complète des événements qui ont un impact sur la société, la politique et l'économie canadienne.
- Le 10 novembre 2010, Quebecor Media a annoncé la création d'un nouveau comptoir de ventes nationales au Québec. À l'instar du Bureau de ventes nationales QMI à Toronto pour le marché anglophone, cette initiative s'inscrit pour le marché francophone dans la nouvelle approche intégrée en matière de solutions marketing. Grâce à la mise en commun des expertises de ses équipes, l'entreprise offre désormais au Québec un guichet unique où ses conseillers proposeront des solutions qui répondent aux besoins particuliers de ses clients.
- Le 7 septembre 2010, Groupe TVA a signé la nouvelle convention collective avec ses employés de Montréal, laquelle a été approuvée par ses membres le 7 juillet 2010. La nouvelle convention collective viendra à échéance le 31 décembre 2012.

Financement

- Le 5 janvier 2011, Quebecor Media a conclu une émission de billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$, pour un produit net de 319,2 M\$ (déduction faite des frais de financement). Ces billets portent intérêt à un taux de 7,375 % et viennent à échéance en janvier 2021. Cette transaction sur les marchés canadiens des titres obligataires à haut rendement est une première pour Quebecor Media qui bénéficie déjà d'une présence importante sur les marchés américains correspondants. Quebecor Media a utilisé le produit net tiré de ce placement pour faire un apport de 288,0 M\$ à Corporation Sun Media et pour des fins corporatives générales. Corporation Sun Media a utilisé le produit tiré de l'apport de Quebecor Media pour financer le remboursement par anticipation et le retrait, le 15 février 2011, de la totalité de ses billets

de premier rang en circulation d'un montant en capital global de 205,0 M\$ portant intérêt à un taux de 7,625 % et échéant le 15 février 2013, et pour financer le règlement et la révocation des contrats de couverture connexes.

- En mai 2010, Osprey Media Publishing Inc. (« Osprey Media ») a remboursé le solde de 114,8 M\$ de sa facilité de crédit à terme. Le 30 juin 2010, l'ensemble des facilités de crédit d'Osprey Media ont été annulées.
- Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a prépayé des sommes tirées sur son prêt à terme « B » pour un montant total de 170,0 M\$US et a réglé une partie correspondante de ses contrats de couverture pour un montant de 30,9 M\$, soit une contrepartie en espèces totale de 206,7 M\$. De plus, le 14 janvier 2010, Quebecor Media a prorogé la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ de janvier 2011 à janvier 2013 et a obtenu certains autres amendements favorables aux clauses restrictives contenues dans ses facilités de crédit.
- Le 13 janvier 2010, Vidéotron a conclu un placement de billets de premier rang pour un montant en capital global de 300,0 M\$ pour un produit net de 293,9 M\$ (déduction faite des frais de financement) comportant un coupon de 7,125 % et échéant en 2020. Cette transaction sur les marchés canadiens des titres obligataires à haut rendement est une première pour Vidéotron.
- Le 18 février 2011, Quebecor a amendé son acte de fiducie daté du 23 février 2001, régissant les obligations émises par la Société, qui sont échangeables contre des actions à droit de vote subalternes de Quebecor World Inc. En conséquence, le taux d'intérêt applicable est passé de 1,5 % à 0,10 % par année. Toutes les autres conditions de l'acte de fiducie demeurent inchangées.

MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES PCGR DU CANADA

Pour évaluer son rendement financier, la Société utilise certaines mesures qui ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Elle utilise ces mesures financières hors PCGR, telles que le bénéfice d'exploitation, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs, les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media et le revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), car elle estime qu'elles donnent une bonne représentation de son rendement. La méthode de calcul des mesures financières hors PCGR de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres sociétés.

Bénéfice d'exploitation

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le bénéfice d'exploitation, tel que concilié avec le bénéfice net, conformément aux PCGR du Canada, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la perte sur refinancement de dettes, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, les impôts sur le bénéfice, la part des actionnaires sans contrôle et le bénéfice lié aux activités abandonnées. Le bénéfice d'exploitation, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux PCGR du Canada. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou de l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction de la Société estime que le bénéfice d'exploitation est un instrument utile d'évaluation du rendement. La Société se sert du bénéfice d'exploitation pour évaluer le rendement de ses investissements dans Quebecor Media. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou les activités d'investissement de la Société et de ses différents secteurs d'activité. En outre, le bénéfice d'exploitation est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation, sont également utilisées par la Société. De plus, des mesures comme le bénéfice d'exploitation sont fréquemment utilisées par les membres de la communauté financière pour analyser et comparer le rendement d'entreprises dans les secteurs où la Société est active. La définition du bénéfice d'exploitation de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente la conciliation du bénéfice d'exploitation avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés de la Société.

Tableau 1

Conciliation du bénéfice d'exploitation présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés (en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre	
	2010	2009	2008	2010	2009
Bénéfice (perte) d'exploitation :					
Télécommunications	1 035,9 \$	972,9 \$	797,9 \$	259,6 \$	280,9 \$
Médias d'information	200,3	199,5	227,1	60,1	69,3
Télédiffusion	76,2	80,0	66,0	29,9	32,2
Loisir et divertissement	27,5	25,9	20,2	11,2	8,4
Technologies et communications interactives	6,0	4,1	5,1	2,5	1,4
Siège social	(16,9)	(5,7)	4,8	(6,9)	(4,6)
	1 329,0	1 276,7	1 121,1	356,4	387,6
Amortissement	(402,2)	(344,7)	(318,2)	(122,2)	(87,5)
Frais financiers	(287,3)	(259,0)	(299,1)	(77,9)	(70,2)
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	46,1	59,7	17,8	(23,6)	2,4
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(50,3)	(29,6)	(54,6)	(24,3)	(21,5)
Perte sur refinancement de dettes	(12,3)	–	–	–	–
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	–	(13,6)	(671,2)	–	–
Impôts sur le bénéfice	(156,4)	(153,2)	(140,4)	(15,5)	(59,1)
Part des actionnaires sans contrôle	(236,5)	(260,2)	149,3	(49,4)	(77,9)
Bénéfice lié aux activités abandonnées	–	1,6	383,3	–	–
Bénéfice net	230,1 \$	277,7 \$	188,0 \$	43,5 \$	73,8 \$

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net, conformément aux PCGR du Canada, comme le bénéfice net, avant le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la perte sur refinancement de dettes, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels et les résultats liés aux activités abandonnées, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux PCGR du Canada. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction estime que le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est une mesure utile pour fournir une indication de la rentabilité à long terme des activités d'exploitation de la Société en éliminant l'effet des éléments inhabituels ou non récurrents. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente la conciliation du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés de Quebecor.

Tableau 2

**Conciliation du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés
(en millions de dollars canadiens)**

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre	
	2010	2009	2008	2010	2009
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	230,7 \$	236,3 \$	179,4 \$	55,7 \$	84,0 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	46,1	59,7	17,8	(23,6)	2,4
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(50,3)	(29,6)	(54,6)	(24,3)	(21,5)
Perte sur refinancement de dette	(12,3)	–	–	–	–
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	–	(13,6)	(671,2)	–	–
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	11,5	38,9	3,8	19,4	3,7
Part des actionnaires sans contrôle afférente aux ajustements	4,4	(15,6)	329,5	16,3	5,2
Bénéfice lié aux activités abandonnées	–	1,6	383,3	–	–
Bénéfice net	230,1 \$	277,7 \$	188,0 \$	43,5 \$	73,8 \$

¹ Y compris l'impact de la fluctuation du taux d'imposition applicable sur les éléments ajustés pour des raisons statutaires ou dans le cadre d'une planification fiscale.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux PCGR du Canada. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont considérés comme un indicateur important de liquidités et sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. Lorsque la Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs, elle fournit une conciliation avec le bénéfice d'exploitation dans la même section du rapport.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media représentent les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs (cf. « Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs »), moins la portion monétaire des frais d'intérêts et de la charge pour restructuration des activités d'exploitation et autres éléments spéciaux, plus ou moins les impôts exigibles, les autres encaissements (déboursés) et la variation nette des actifs et passifs d'exploitation. La Société utilise les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation comme indicateur de liquidités générées par la filiale Quebecor Media. Les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation représentent les fonds disponibles dans Quebecor Media pour les acquisitions d'entreprises, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation ne sont pas une mesure de liquidités établie conformément aux PCGR du Canada. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont considérés comme un indicateur important de liquidités et sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de Quebecor Media. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente la conciliation des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Media avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de cette filiale.

Tableau 3

Conciliation des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Media avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de cette filiale
(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies (tableau 5)	103,6 \$	350,5 \$	243,2 \$
Acquisitions d'immobilisations	705,6	491,1	465,6
Acquisitions d'actifs incorporels ¹	113,9	111,5	83,0
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif ²	(53,0)	(3,6)	(5,7)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies	870,1 \$	949,5 \$	786,1 \$

¹ Exclusion faite du montant initial déboursé en 2008 pour l'acquisition des licences du réseau 3G+.

² Y compris la vente de certains actifs corporels, en 2010, dans le secteur Médias d'information.

Revenu mensuel moyen par abonné

Le RMPA est un indicateur utilisé dans l'industrie pour mesurer les revenus mensuels générés pour la télévision par câble, l'accès Internet et la téléphonie par câble et mobile par abonné moyen de base. Le RMPA n'est pas une mesure établie conformément aux PCGR du Canada et la définition et la méthode de calcul utilisée par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises. La Société calcule le RMPA en divisant ses revenus combinés de télévision par câble, d'accès Internet et de téléphonie par câble et mobile par le nombre moyen d'abonnés de base durant la période considérée, puis divise ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Quebecor détient une participation de 54,7 % dans Quebecor Media. Le tableau 4 présente les participations détenues par Quebecor Media dans les actions de participation de ses principales filiales au 31 décembre 2010.

Tableau 4

Participations (directes ou indirectes) de Quebecor Media dans ses principales filiales
Au 31 décembre 2010

	Pourcentage économique	Pourcentage des droits de vote
Vidéotron	100,0 %	100,0 %
Corporation Sun Media	100,0	100,0
Osprey Media	100,0	100,0
Canoë	100,0	100,0
Groupe TVA	51,4	99,9
Groupe Archambault	100,0	100,0
Groupe Sogides	100,0	100,0
Les Éditions CEC	100,0	100,0
Nurun	100,0	100,0

Les participations détenues par Quebecor Media n'ont pas varié de façon importante au cours des trois dernières années, à l'exception de l'acquisition, en 2008, des actions ordinaires de Nurun inc. (« Nurun ») qui n'étaient pas déjà détenues, pour une contrepartie totale en espèces de 75,2 M\$, et du rachat par Groupe TVA, en 2008, de 3 000 642 actions classe B pour une contrepartie totale en espèces de 51,4 M\$. Au cours des trois dernières années, la participation de Quebecor Media dans Groupe TVA, sur une base de pourcentage économique, est passée de 45,2 % au 1^{er} janvier 2008 à 51,4 % au 31 décembre 2010. Durant cette même période, la participation de Quebecor Media dans Canoë inc. (« Canoë ») est passée de 92,5 % à 100,0 %.

Le 1^{er} janvier 2011, les activités d'Osprey Media ont été intégrées, par voie de liquidation, à celles de Corporation Sun Media.

COMPARAISON DES EXERCICES 2010 ET 2009

Analyse des résultats consolidés de Quebecor

Revenus de 4,00 G\$, en hausse de 193,7 M\$ (5,1 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (207,8 M\$ ou 10,4 % des revenus du secteur) due principalement à la hausse de la clientèle à l'ensemble des services, Télédiffusion (9,2 M\$ ou 2,1 %) et Technologies et communications interactives (7,0 M\$ ou 7,7 %).
- Diminution dans le secteur Médias d'information (20,1 M\$ ou -1,9 %,) surtout attribuable à la baisse des revenus publicitaires des journaux régionaux et des annuaires, et à la baisse des revenus de tirage, de même que dans le secteur Loisir et divertissement (5,3 M\$ ou -1,7 %).

Bénéfice d'exploitation de 1,33 G\$, en hausse de 52,3 M\$ (4,1 %).

- Progression dans les secteurs Télécommunications (63,0 M\$ ou 6,5 % du bénéfice d'exploitation du secteur), Technologies et communications interactives (1,9 M\$ ou 46,3 %) et Loisir et divertissement (1,6 M\$ ou 6,2 %).
- Le bénéfice d'exploitation du secteur Médias d'information est demeuré stable.
- Diminution dans le secteur Télédiffusion (3,8 M\$ ou -4,8 %).
- La variation du bénéfice d'exploitation comprend un écart défavorable de 32,8 M\$ (dont 25,6 M\$ dans le secteur Télécommunications et 7,2 M\$ dans le secteur Télédiffusion) lié à l'ajustement, en 2009, de la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC (pour plus de détails *c.f.* « Droits de licence de la partie II » dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 » des secteurs Télécommunications et Télédiffusion).
- La variation de la juste valeur de Quebecor Media a entraîné un écart défavorable de 1,4 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2010, par rapport à 2009. Par ailleurs, la hausse du prix de l'action de Quebecor a entraîné un écart défavorable de 16,5 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2010.
- Si l'on exclut l'impact de la charge de rémunération à base d'actions consolidée et si l'on redresse les chiffres des périodes antérieures pour donner un effet rétroactif au renversement, au quatrième trimestre 2009, de la provision cumulative pour droits de licence de la partie II du CRTC, la hausse du bénéfice d'exploitation en 2010 s'est établie à 8,2 %, contre 11,3 % en 2009.

Bénéfice net de 230,1 M\$ (3,58 \$ par action de base), contre 277,7 M\$ (4,32 \$ par action de base) en 2009, soit une baisse de 47,6 M\$ (0,74 \$ par action de base) ou de -17,1 %.

- Cette diminution s'explique surtout par :
 - la hausse de 57,5 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - la hausse de 28,3 M\$ des frais financiers ;
 - l'augmentation de 20,7 M\$ de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux ;
 - un écart défavorable de 13,6 M\$ au chapitre des gains sur évaluation et conversion d'instruments financiers ;
 - l'inscription en 2010 de pertes sur refinancement de dettes totalisant 12,3 M\$.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 52,3 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
- l'écart favorable en 2010 lié à l'inscription en 2009 d'une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 13,6 M\$.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 230,7 M\$ en 2010 (3,59 \$ par action de base), contre 236,3 M\$ (3,68 \$ par action de base) en 2009, soit une baisse de 5,6 M\$ (0,09 \$ par action de base), ou de -2,4 %.

Charge d'amortissement de 402,2 M\$, soit une hausse de 57,5 M\$ qui s'explique surtout par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2009 et en 2010 dans le secteur Télécommunications, dont le début de l'amortissement des immobilisations et des licences relatives au réseau 3G+ à la suite de son lancement, le 9 septembre 2010.

Frais financiers de 287,3 M\$, en hausse de 28,3 M\$.

- Cette hausse s'explique principalement par :

- une variation défavorable du taux de change sur les éléments d'exploitation au montant de 7,9 M\$;
- la hausse des taux d'intérêt de base ;
- un montant inférieur de 4,8 M\$ d'intérêt alloué aux immobilisations et aux actifs incorporels. Ce montant représente la proportion des intérêts qui n'est plus capitalisée aux investissements dans le développement du réseau 3G+ depuis la date du lancement, le 9 septembre 2010.

Gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 46,1 M\$ en 2010, contre un gain de 59,7 M\$ en 2009, soit un écart défavorable 13,6 M\$.

- Cet écart s'explique surtout par la variation défavorable des gains et pertes sur la portion inefficace des relations de couverture de la juste valeur, due à la fluctuation des taux d'intérêt.

Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 50,3 M\$, contre 29,6 M\$ en 2009, soit un écart défavorable de 20,7 M\$.

- Dans le cadre de la mise en place de son réseau 3G+, Vidéotron a enregistré une charge de 10,0 M\$ liée à la résiliation de son contrat d'ERMV et une charge de 13,9 M\$ relativement aux frais de migration.
- Une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 0,6 M\$ (0,3 M\$ en 2009), pour dépréciation d'actifs de 0,2 M\$ (0,2 M\$ en 2009), de même qu'un gain de 3,3 M\$ (perte de 0,8 M\$ en 2009) relatifs à un gain sur vente d'actifs ont été enregistrés dans le secteur Télécommunications, en 2010.
- En 2010, une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 17,8 M\$ a été enregistrée dans le secteur Médias d'information en relation avec de nouveaux programmes de réduction d'effectifs, contre une charge de 26,3 M\$ en 2009. Par suite de ces mesures, certains actifs ont été vendus dans ce secteur, résultant en un gain net de 2,5 M\$ en 2010. De plus, une charge de dépréciation hors caisse de 3,5 M\$ sur certains actifs a été enregistrée en 2010, contre une charge de 0,4 M\$ en 2009.
- Dans le cadre du repositionnement de la chaîne de télévision généraliste Sun TV avec la création du nouveau service spécialisé Sun News, le secteur Télédiffusion a enregistré, en 2010, une charge de dépréciation d'actifs de 8,2 M\$ sur certains équipements et droits de diffusion.
- Finalement, une charge pour restructuration et autres éléments de 1,9 M\$ a été enregistrée en 2010 dans d'autres secteurs, contre 1,6 M\$ en 2009.

Perte sur refinancement de dettes de 12,3 M\$ en 2010, contre un montant nul en 2009.

- Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a prépayé des sommes tirées sur son prêt à terme « B » pour un montant total de 170,0 M\$US et a réglé une partie correspondante de ses contrats de couverture pour un montant de 30,9 M\$, représentant une contrepartie en espèces totale de 206,7 M\$. Cette transaction a entraîné une perte sur refinancement de dettes de 10,4 M\$ (exclusion faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle), y compris la perte de 6,5 M\$ déjà enregistrée dans les autres éléments du résultat étendu et reclassées à l'état des résultats.
- En mai 2010, Osprey Media a remboursé le solde de sa facilité de crédit à terme et a réglé les contrats de couverture correspondants pour une contrepartie en espèces totale de 116,3 M\$. Cette transaction a entraîné le reclassement aux résultats d'une perte de 1,9 M\$ (exclusion faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle) qui était enregistrée auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Le 30 juin 2010, les facilités de crédit d'Osprey Media ont été annulées.

Charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels nulle en 2010, contre une charge de 13,6 M\$ en 2009

- Une charge hors caisse additionnelle de 5,6 M\$, sans incidence fiscale, avait été inscrite aux livres en 2009 en tant qu'ajustement à la charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition inscrite au quatrième trimestre 2008.
- En 2009, la Société avait enregistré une charge de dépréciation des marques de commerce de ses publications du secteur Médias d'information de 8,0 M\$ à la suite de la réalisation de son test annuel de dépréciation.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 156,4 M\$ (taux d'imposition effectif de 25,1 %) en 2010, contre 153,2 M\$ (taux d'imposition effectif de 22,2 %) en 2009.

- L'écart défavorable de 3,2 M\$, les taux d'imposition effectifs et leur fluctuation en 2010 par rapport à 2009 s'expliquent surtout par :
 - l'incidence favorable, en 2009, des baisses de taux d'imposition sur les revenus passifs adoptées par les gouvernements du Québec et de l'Ontario ;

- l'impact moins favorable, en 2010, de la combinaison des taux d'impôt sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur instruments financiers et instruments financiers dérivés et sur conversion d'instruments financiers.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la baisse du bénéfice avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle ;
- une réduction, en 2010, des passifs d'impôts futurs résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Media de 103,6 M\$ en 2010, contre des flux de 350,5 M\$ en 2009 (tableau 5).

- Cette diminution de 246,9 M\$ s'explique pour l'essentiel par :
 - l'augmentation de 214,5 M\$ des acquisitions d'immobilisations, surtout attribuable aux investissements du secteur Télécommunications dans son réseau 3G+ ;
 - la hausse de 72,3 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation, expliquée surtout par la hausse de ces investissements dans le secteur Télécommunications par suite du lancement du réseau 3G+ ;
 - la hausse de 26,8 M\$ des impôts exigibles ;
 - la hausse de 24,9 M\$ de la portion monétaire de la charge d'intérêt ;
 - l'augmentation de 9,2 M\$ de la portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux.

Contrebalancées en partie par :

- la hausse de 63,1 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
- un écart favorable de 49,4 M\$ au chapitre du produit de l'aliénation d'éléments d'actif, essentiellement attribuable à la vente de certains actifs corporels dans le secteur Médias d'information.

Tableau 5 : Quebecor Media
Flux de trésorerie libres liés à l'exploitation des activités poursuivies
(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs			
Télécommunications	285,1 \$	451,0 \$	384,6 \$
Médias d'information	221,3	156,9	140,3
Télédiffusion	52,6	56,9	44,2
Loisir et divertissement	17,9	18,3	5,6
Technologies et communications interactives	3,4	0,7	1,5
Siège social et autres	1,0	1,9	0,5
	581,3	685,7	576,7
Portion monétaire des frais d'intérêt ¹	(252,9)	(228,0)	(266,7)
Portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation et autres éléments spéciaux	(38,4)	(29,2)	(35,5)
Impôts exigibles	(56,5)	(29,7)	(12,7)
Autres	(4,7)	4,6	(0,3)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(125,2)	(52,9)	(18,3)
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies	103,6 \$	350,5 \$	243,2 \$

¹ Intérêts sur la dette à long terme, effet de change sur les éléments d'exploitation et autres frais d'intérêt, moins les intérêts capitalisés sur les acquisitions d'immobilisations et actifs incorporels.

Tableau 6
Conciliation des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de Quebecor Media avec le bénéfice d'exploitation de cette filiale
(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Bénéfice d'exploitation	1 347,8 \$	1 284,7 \$	1 119,6 \$
Acquisitions d'immobilisations	(705,6)	(491,1)	(465,6)
Acquisitions d'actifs incorporels ¹	(113,9)	(111,5)	(83,0)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif ²	53,0	3,6	5,7
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	581,3 \$	685,7 \$	576,7 \$

¹ Exclusion faite du montant initial déboursé en 2008 pour l'acquisition des licences du réseau 3G+.

² Y compris la vente de certains actifs corporels, en 2010, dans le secteur Médias d'information.

Analyse par secteurs d'activité

Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Quebecor Media est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième du Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie, qui rejoint 2 612 400 résidences, lui permet de desservir quelque 2 024 800 clients. Au 31 décembre 2010, Vidéotron comptait 1 811 600 clients à ses services de télédistribution, dont 1 219 600 à illico télé numérique. En outre, l'entreprise est un fournisseur de services Internet et de téléphonie avec 1 252 100 clients à ses services d'accès Internet par câble et 1 114 300 clients à son service de téléphonie par câble. De plus, le 9 septembre 2010, Vidéotron a mis en place son réseau 3G+, qui offre un service de téléphonie mobile évolué, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ces appareils mobiles (téléphones intelligents). Au 31 décembre 2010, Vidéotron comptait 136 100 lignes à son service de téléphonie mobile, dont 92 600 activées sur le nouveau réseau 3G+. En outre, Vidéotron comprend le Service Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui comprend la téléphonie, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution. Enfin, Vidéotron est présente dans la location et la vente au détail de DVD, de Blu-ray et de jeux vidéo par l'intermédiaire de sa filiale Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron ») et de son réseau de franchises.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2010

Revenus de 2,21 G\$ en 2010, soit une progression de 207,8 M\$ (10,4 %).

- Revenus totaux des services de télédistribution de 950,6 M\$, soit une hausse de 75,0 M\$ (8,6 %) principalement due à l'impact de l'augmentation de la clientèle, à la hausse de certains tarifs – dont l'impact de la refacturation à la clientèle des frais du CRTC relatifs au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale –, à la migration des services analogiques vers le numérique, à la hausse des commandes à la vidéo sur demande et à la télévision payante, et au succès des forfaits haute définition (« HD »).
- Revenus des services d'accès Internet de 644,3 M\$, en hausse de 70,1 M\$ (12,2 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation de la clientèle, la migration des clients vers des services plus performants, la hausse de certains tarifs et l'augmentation de la consommation.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 409,9 M\$, soit une hausse de 56,1 M\$ (15,9 %) provenant presque exclusivement de la progression de la clientèle à ce service.
- Revenus du service de téléphonie mobile de 53,2 M\$, une hausse de 11,7 M\$ (28,3 %) due pour l'essentiel à la croissance de la clientèle, notamment en raison du lancement du réseau 3G+, le 9 septembre 2010.
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 59,8 M\$, en hausse de 1,5 M\$ (2,5 %).
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 23,3 M\$, un recul de 8,3 M\$ (-26,2 %) surtout attribuable au franchisage de magasins depuis janvier 2009 de même qu'à la fermeture de certains magasins corporatifs.
- Revenus autres de 68,1 M\$, une hausse de 1,7 M\$ (2,6 %) surtout due à l'augmentation des ventes d'équipements aux clients.

Revenu mensuel moyen par abonné de Vidéotron de 95,73 \$ en 2010, contre 88,21 \$ en 2009, en hausse de 7,52 \$ (8,5 %).

Statistiques de clientèles

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 34 600 clients (1,9 %) en 2010 (tableau 7) contre des augmentations respectives de 61 400 et de 77 500 en 2009 et en 2008. Au 31 décembre 2010, les services de télédistribution de Vidéotron desservaient 1 811 600 clients, soit un taux de pénétration des résidences de 69,3 %, en regard de 69,0 % un an auparavant (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 612 400 résidences à la fin de décembre 2010).

- Au 31 décembre 2010, le service de télé numérique desservait 1 219 600 clients et en avait recruté 135 500 en 2010, en hausse de 12,5 %, contre des hausses respectives de 156 800 et de 159 100 en 2009 et en 2008. Au 31 décembre 2010, le taux de pénétration des résidences par le service illico télé numérique s'élevait à 46,7 %, contre 42,1 % un an plus tôt.
- La migration du service de télédistribution analogique vers le numérique est la principale raison expliquant la diminution de 100 900 clients (-14,6 %) au service de la télédistribution analogique, en 2010. À titre comparatif, ce service avait enregistré des baisses respectives de 95 400 et de 81 600 clients en 2009 et en 2008.

Accès Internet – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 252 100 au 31 décembre 2010, en hausse de 81 500 (7,0 %) par rapport à la fin de 2009 (tableau 7). En guise de comparaison, ce service avait recruté respectivement 106 800 et 130 800 clients en 2009 et en 2008. Au 31 décembre 2010, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences de 47,9 %, en regard de 45,5 % un an plus tôt.

Téléphonie par câble – À la fin de décembre 2010, ce service comptait 1 114 300 clients, en hausse de 100 300 clients (9,9 %) par rapport à la fin de 2009. Ce service avait recruté 162 000 clients en 2009 et 215 600 en 2008 (tableau 7). Au 31 décembre 2010, le service de téléphonie IP affichait un taux de pénétration des résidences de 42,7 %, contre 39,4 % pour la période correspondante de 2009.

Téléphonie mobile – Au 31 décembre 2010, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 136 100, soit une augmentation de 53 300 (64,4 %) par rapport à la fin de 2009 (depuis le 9 septembre 2010, 92 600 lignes ont été activées sur ce nouveau réseau, dont 36 800 migrations provenant du réseau d'ERMV). En prévision du lancement du réseau 3G+, le 9 septembre 2010, aucune activation de ligne sur le réseau d'ERMV n'a été complétée après le 1^{er} juillet 2010 (tableau 7). Ce service avait activé 19 400 lignes en 2009 et 18 300 lignes en 2008.

Tableau 7
Statistiques de la clientèle du secteur Télécommunications à la fin de chaque année (2006 à 2010)
(en milliers de clients)

	2010	2009	2008	2007	2006
Télédistribution :					
Analogique	592,0	692,9	788,3	869,9	948,8
Numérique	1 219,6	1 084,1	927,3	768,2	623,6
Total de la télédistribution	1 811,6	1 777,0	1 715,6	1 638,1	1 572,4
Internet par câble	1 252,1	1 170,6	1 063,8	933,0	792,0
Téléphonie par câble	1 114,3	1 014,0	852,0	636,4	397,8
Téléphonie mobile (en milliers de lignes)	136,1	82,8	63,4	45,1	11,8

Bénéfice d'exploitation de 1,04 G\$, en hausse de 63,0 M\$ (6,5 %).

- Cette progression est surtout attribuable à :
 - la croissance de la clientèle à tous les services ;
 - la hausse de certains tarifs sur le plan des services de télédistribution et d'accès Internet ;
 - l'augmentation de la consommation Internet ainsi que la contribution des forfaits HD, de la vidéo sur demande et de la télévision payante ;
 - des marges bénéficiaires plus favorables au chapitre des terminaux numériques.
- Contrebalancées en partie par :
 - l'écart défavorable de 25,6 M\$ lié à l'ajustement, en 2009, de la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC (pour plus de détails *c.f.* « Droits de licence de la partie II ») ;
 - la hausse de certains frais d'exploitation, dont les coûts liés à la mise en place du réseau 3G+ comprenant les coûts d'acquisition de 471 \$ par nouvelle ligne (soit les coûts directs, y compris les frais de ventes, de publicité et de marketing, ainsi que les subventions sur les appareils) ;
 - la réduction non récurrente de 7,4 M\$ des charges d'exploitation enregistrées en 2009 ;
 - la variation défavorable de 2,8 M\$ de la charge liée au régime de rémunération à base d'actions.
- Si l'on exclut la variation de la charge liée au régime de rémunération à base d'actions et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement des droits de licence de la partie II du CRTC, le bénéfice d'exploitation du secteur a augmenté de 9,6 % en 2010, contre une hausse de 16,6 % en 2009.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 53,1 % en 2010, contre 51,4 % en 2009.

- Cette augmentation est surtout attribuable à :
 - la hausse des coûts d'exploitation liée à la mise en place du réseau 3G+ ;
 - l'impact de l'ajustement relatif aux droits de licence de la partie II du CRTC qui a été favorable en 2009.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact marginal sur les coûts de la hausse de certains tarifs.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de 285,1 M\$ en 2010, contre 451,0 M\$ en 2009 (tableau 8).

- Cet écart défavorable de 165,9 M\$ s'explique surtout par l'augmentation de 233,9 M\$ des acquisitions d'immobilisations, attribuable pour l'essentiel aux investissements dans le réseau 3G+, contrebalancée par l'augmentation de 63,0 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Tableau 8 : Télécommunications
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Bénéfice d'exploitation	1 035,9 \$	972,9 \$	797,9 \$
Acquisitions d'immobilisations	(668,0)	(434,1)	(356,7)
Acquisition d'actifs incorporels ¹	(90,6)	(89,9)	(60,1)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	7,8	2,1	3,5
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	285,1 \$	451,0 \$	384,6 \$

¹ Exclusion faite du montant initial déboursé en 2008 pour l'acquisition des licences du réseau 3G+.

Droits de licence de la partie II

En 2003 et en 2004, des sociétés, y compris Vidéotron, ont poursuivi la Couronne devant la Cour fédérale, alléguant que les droits de licences de la partie II devant être payés annuellement au CRTC par les radiodiffuseurs et distributeurs de radiodiffusion, constituaient en fait et en droit une taxe non autorisée par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada). À la suite d'un jugement de la Cour d'appel fédérale rendu en 2008 qui renversait un premier jugement de la Cour fédérale favorable aux parties demanderesses, une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada avait été autorisée en 2008 dans le cadre de ce litige. Par ailleurs, compte tenu du jugement défavorable de la Cour d'appel, la Société avait inscrit, en 2008, une provision totale de 25,6 M\$ relativement aux droits de licences de la partie II, y compris une provision rétroactive pour les droits de licences de la partie II accumulés depuis le 1^{er} septembre 2006.

Le 7 octobre 2009, les parties en instance, y compris Vidéotron, ont convenu d'un règlement à l'amiable en vertu duquel les sociétés demanderesses se sont désistées de leur contestation et de leurs réclamations monétaires, et le gouvernement a renoncé à réclamer les droits de licences de la partie II impayés pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2009. En raison de ce règlement, la Société a renversé, au cours du quatrième trimestre 2009, une provision de 33,8 M\$ dans le secteur Télécommunications représentant les droits de licences de la partie II impayés au 31 août 2009. Le CRTC a modifié sa réglementation afin de limiter le montant des droits de licence de la partie II pour la période subséquente au 31 août 2009. Les résultats du secteur Télécommunications pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2009 et pour l'exercice 2010 comprennent des provisions respectives de 3,3 M\$ et de 10,0 M\$.

Médias d'information

Le secteur Médias d'information de Quebecor Media est, par l'entremise de Corporation Sun Media et d'Osprey Media, la première chaîne de journaux au Canada en fonction des tirages de journaux vendus et distribués gratuitement, selon des statistiques internes. Le 1^{er} janvier 2011, les activités d'Osprey Media ont été intégrées dans celles de Corporation Sun Media. Au 31 décembre 2010, ce secteur publiait 36 quotidiens vendus et 6 quotidiens gratuits, et était présent dans 9 des 10 plus importants marchés urbains du Canada. En outre, le secteur publie 198 journaux régionaux hebdomadaires, magazines, guides d'achats hebdomadaires, publications agricoles et autres publications spécialisées. Au 31 décembre 2010, les tirages cumulatifs des journaux vendus et gratuits du secteur Médias d'information s'élevaient à environ 15,1 millions d'exemplaires par semaine, selon des statistiques internes.

Le secteur Médias d'information comprend également Canoë, une société intégrée offrant des services de commerce électronique, d'information et de communication. Canoë exploite le réseau de portails Internet du même nom et rejoint plus de 8,7 millions de visiteurs uniques par mois au Canada, dont 4,1 millions au Québec (selon les données de comScore Media Metrix pour le mois de décembre 2010). Le réseau Canoë détient ou exploite plusieurs sites, dont *canoe.ca*, *canoe.qc.ca* et La Toile du Québec (*toile.com*). De plus, Canoë propose des services en ligne de commerce électronique destinés à l'emploi et à la formation (*jobboom.com*), à l'habitation (*micasa.ca*), à l'automobile (*autonet.ca*), à la rencontre (*reseaucontact.com*), aux réseaux sociaux (*espace.canoe.ca*), aux petites annonces (*classifiedExtra.ca* et *vitevitevite.ca*) et aux solutions de publicité au coût par clic (*canoeklix.com*).

De plus, le secteur Médias d'information est actif dans le domaine de la distribution de journaux, de magazines, d'encarts et de circulaires par l'entremise, entre autres, de Réseau Quebecor Media. Le secteur comprend aussi Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Quebecor Media ainsi qu'à des clients externes. Il offre aussi à d'autres éditeurs des services d'imprimerie commerciale et des services connexes par l'intermédiaire de son réseau national d'impression et de production. Par l'intermédiaire de Quebecor PagesMedia^{MC}, le secteur Médias d'information regroupe les activités d'édition d'annuaires dans leur version imprimée et en ligne.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2010

Revenus de 1,03 G\$, en baisse 20,1 M\$ (-1,9 %).

- Revenus de tirage en baisse de 5,7 %, revenus publicitaires en baisse de 1,6 %, expliqué principalement par le recul des revenus publicitaires des journaux régionaux et des annuaires, et revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 5,6 %.
- Les revenus des quotidiens urbains ont augmenté de 1,0 %, alors que ceux des journaux régionaux ont diminué de 4,8 %.
- Les portails ont accusé un recul de 10,7 % de leurs revenus, dû pour l'essentiel à une baisse de 22,7 % des revenus des portails généralistes, attribuable à la distribution de certains actifs en juin 2009 dans le cadre d'une réorganisation et à la perte d'un contrat, contrebalancé par une hausse de 2,5 % des revenus des portails spécialisés.

Bénéfice d'exploitation stable à 200,3 M\$.

- Les éléments favorables suivants :
 - l'impact des mesures de restructuration qui ont généré des économies de coûts additionnelles de 33,0 M\$;
 - l'écart favorable de 5,0 M\$ sur le plan des crédits d'impôts multimédias sur la main-d'œuvre ;
 - l'impact de la baisse du prix du papier de 1,2 M\$;
 - les synergies liées à l'intégration opérationnelle de Canoë ;ont été contrebalancés par :
 - l'impact de la baisse des revenus ;
 - l'écart défavorable lié au renversement de provisions pour bonis en 2009 ;
 - la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais liés au lancement de journaux régionaux au Québec et les investissements effectués dans le journal gratuit *24 Hours*TM (Toronto) afin d'améliorer la qualité du produit ;
 - l'écart défavorable lié aux frais de démarrage de Réseau Quebecor Media.

- En excluant l'impact de la charge de rémunération à base d'actions et les frais de démarrage de Réseau Quebecor Media, la hausse du bénéfice d'exploitation en 2010 s'est établie à 4,1 %, contre une baisse de 7,3 % en 2009.

Les mesures de restructuration du secteur Médias d'information, instaurées à la fin de 2008, comprennent des réductions d'effectifs, la consolidation des activités de prépresse et des salles d'expédition et de presse, la centralisation des processus administratifs, la consolidation des réseaux de distribution, ainsi que d'autres mesures de centralisation et d'optimisation des ressources visant les activités du secteur dans toutes les régions. Par ailleurs, parallèlement aux mesures de restructuration, des sources additionnelles de revenus continuent d'être explorées, y compris celles liées à la commercialisation des contenus d'Agence QMI et aux offres intégrées et convergentes présentées aux partenaires d'affaires, dont les initiatives de vente du Bureau de ventes nationales QMI et l'offre intégrée de produits et services de Réseau Quebecor Media.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information (exprimés en pourcentage des revenus) de 80,6 % en 2010, contre 81,1 % en 2009. Cette baisse s'explique surtout par les mesures de restructuration et les synergies qui ont engendré des réductions de coûts importantes et par la hausse des crédits d'impôts sur la main-d'œuvre, contrebalancées par l'impact défavorable lié à la composante fixe des coûts d'exploitation (qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus), l'écart défavorable lié aux renversements de provisions pour bonis en 2009 et les frais de démarrage de Réseau Quebecor Media.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de 221,3 M\$ en 2010, contre 156,9 M\$ en 2009 (tableau 9).

- Cette hausse de 64,4 M\$ s'explique pour l'essentiel par un écart favorable de 43,3 M\$ au chapitre du produit de l'aliénation d'éléments d'actif lié surtout à la vente de certains actifs corporels au deuxième trimestre 2010, et à la baisse de 22,0 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Tableau 9 : Médias d'information
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Bénéfice d'exploitation	200,3 \$	199,5 \$	227,1 \$
Acquisitions d'immobilisations	(11,4)	(33,4)	(77,1)
Acquisition d'actifs incorporels	(12,0)	(10,3)	(11,4)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	44,4	1,1	1,7
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	221,3 \$	156,9 \$	140,3 \$

Autres développements en 2010

Le 9 décembre 2010, AbitibiBowater Canada Inc. (« AbitibiBowater ») a conclu avec succès sa réorganisation et s'est affranchie de la procédure de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des Sociétés* au Canada et en vertu du Chapter 11 du *United States Bankruptcy Code*. AbitibiBowater est le principal fournisseur de papier du secteur Médias d'information.

Télédiffusion

Groupe TVA est la plus importante entreprise privée de production et de diffusion d'émissions de divertissement, d'information et d'affaires publiques de langue française en Amérique du Nord. Elle est propriétaire unique de 6 des 10 stations qui forment le Réseau TVA, de la chaîne généraliste anglophone Sun TV, ainsi que des services spécialisés LCN, AddikTV (anciennement « Mystère »), Argent, Prise 2, YOOPA et CASA (anciennement « Les idées de ma maison »). De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA, dans la chaîne spécialisée Évasion et dans les services spécialisés numériques de langue anglaise *The Cave* et *Mystery*. Elle possède une participation de 51 % dans la nouvelle chaîne spécialisée d'informations et d'opinions de langue anglaise Sun News, dont la mise en ondes est prévue au printemps 2011. La filiale est aussi active dans le domaine du téléachat et de boutiques en ligne par l'intermédiaire de sa filiale TVA Boutiques inc., ainsi que dans le secteur de la distribution de films et de produits télévisuels grâce à sa division TVA Films. Par l'entremise de sa filiale TVA Publications inc. (« TVA Publications »), l'entreprise exploite plus d'une vingtaine de marques se déclinant dans plus de 70 magazines et 4 sites Internet, qui se spécialisent dans des créneaux d'intérêt général et de divertissement. Elle s'impose à ce titre comme le premier éditeur de magazines francophones au Québec. La division TVA Studio de TVA Publications se spécialise dans les activités de production commerciale pour les magazines.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2010

Revenus de 448,2 M\$, en hausse de 9,2 M\$ (2,1 %).

- Les revenus des activités de télévision ont augmenté de 9,0 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - une hausse des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées ;
 - l'augmentation des revenus du Réseau TVA relatifs au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale ;
 - la hausse des revenus de production commerciale et de TVA Films.

Contrebalancées en partie par :

- l'écart défavorable des revenus de Canal Indigo à la suite de la vente de l'entité à Vidéotron le 1^{er} décembre 2009 ;
 - une baisse des revenus publicitaires au Réseau TVA, dont l'impact de la migration des revenus vers d'autres chaînes durant les séries éliminatoires de hockey 2010 et les Jeux olympiques de Vancouver.
- Les revenus totaux d'édition ont augmenté de 1,0 M\$ en raison d'une hausse des revenus de subventions et des revenus publicitaires, contrebalancée en partie par la baisse des revenus en kiosque.

Bénéfice d'exploitation de 76,2 M\$, en baisse de 3,8 M\$ (-4,8 %).

- Bénéfice d'exploitation des activités de télévision en baisse de 4,5 M\$, qui s'explique surtout par :
 - l'écart défavorable de 7,2 M\$ lié à l'ajustement, en 2009, de la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC (pour plus de détails *c.f.* « Droits de licence de la partie II »).
 - la hausse des coûts de contenus du Réseau TVA et des chaînes spécialisées, attribuable à la stratégie de programmation ;

Contrebalancés en partie par :

- l'incidence de la croissance des revenus liée aux chaînes spécialisées et à TVA Films ;
 - l'écart favorable, en 2010, lié à l'inscription en 2009 d'une provision pour mauvaises créances de 1,2 M\$ dans TVA Films due à la situation économique précaire d'un client.
- Les activités d'édition ont dégagé un bénéfice d'exploitation en hausse de 0,6 M\$, principalement attribuable à l'impact de la hausse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) de 83,0 % en 2010, contre 81,8 % en 2009. Cette augmentation des coûts, en proportion des revenus, s'explique surtout par la hausse des coûts de contenus du Réseau TVA et des chaînes spécialisées, de même que de l'impact de l'ajustement relatif aux droits de licence de la partie II du CRTC, qui a été favorable en 2009.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de 52,6 M\$ en 2010, contre 56,9 M\$ en 2009, soit une baisse de 4,3 M\$ (tableau 10).

- Cet écart défavorable s'explique surtout par la baisse de 3,8 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Tableau 10 : Télédiffusion
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Bénéfice d'exploitation	76,2 \$	80,0 \$	66,0 \$
Acquisitions d'immobilisations	(18,5)	(16,5)	(17,8)
Acquisition d'actifs incorporels	(5,9)	(7,0)	(4,1)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	0,8	0,4	0,1
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	52,6 \$	56,9 \$	44,2 \$

Autres développements en 2010

Le 17 mars 2010, le conseil d'administration de Groupe TVA a autorisé un programme de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités pour un maximum de 972 545 actions classe B, représentant approximativement 5 % des actions classe B émises et en circulation. Groupe TVA rachète ses actions classe B au cours du marché sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto (la « Bourse ») et conformément aux exigences de cette Bourse. En 2010, aucune action classe B n'a été rachetée.

Le 13 octobre 2010, le CRTC a approuvé les demandes de licences de Groupe TVA pour deux services spécialisés de catégorie 2 de langue française. Le premier offrira une programmation consacrée au style, à la beauté et au mieux-être, dont la mise en ondes est prévue au printemps 2011. Le deuxième offrira une programmation axée sur l'actualité artistique, l'industrie du divertissement et l'humour.

Le 26 février 2010, le CRTC a approuvé la demande de licence de Groupe TVA pour un service spécialisé de catégorie 2 consacré à tous les aspects du sport, plus particulièrement aux sports professionnels canadiens d'intérêt général.

Droits de licence de la partie II

Les faits décrits à la section « Droits de licences de la partie II » de l'analyse du secteur Télécommunications s'appliquent également au secteur Télédiffusion. En 2008, le secteur Télédiffusion avait inscrit des provisions pour les droits de licences de la partie II totalisant 7,2 M\$, y compris une provision rétroactive pour les droits de licences de la partie II accumulés depuis le 1^{er} septembre 2006. En vertu du règlement à l'amiable conclu le 7 octobre 2009, le secteur Télédiffusion a renversé, au cours du quatrième trimestre 2009, une provision de 9,0 M\$ représentant les droits de licences de la partie II accumulés depuis le 1^{er} septembre 2006 et impayés au 31 août 2009. En considérant la nouvelle base de calcul des droits de licences de la partie II du CRTC, les résultats du secteur Télédiffusion pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2009 et pour l'année 2010 comprennent des provisions respectives de 0,8 M \$ et de 2,2 M\$.

Loisir et divertissement

Les activités de la Société dans le secteur Loisir et divertissement comprennent principalement la vente au détail de CD, de livres, de DVD et de Blu-ray, d'instruments de musique, de jeux et de jouets, de jeux vidéos, d'idées cadeaux et de magazines par l'intermédiaire du réseau de magasins du Groupe Archambault inc. (« Groupe Archambault ») et du site Web transactionnel *archambault.ca*, ainsi que la vente de musique et de livres en ligne par téléchargement grâce à *ZIK.ca* et à *Jelis.ca*, la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Musicor), la captation de concerts en direct, la production de vidéos de spectacles, de publicités télévisuelles (Les Productions Select TV) et la production de spectacles (Musicor Spectacles). Par l'intermédiaire de Musicor Spectacles et de Les Productions Select TV, Groupe Archambault s'impose comme une entreprise pleinement intégrée de l'industrie de la musique au Canada, un producteur offrant un éventail complet de solutions médias et un joueur de plus en plus actif dans l'industrie du spectacle et des événements culturels.

De plus, le secteur Loisir et divertissement est présent dans l'industrie du livre (secteur Livres), plus particulièrement dans l'édition scolaire avec Les Éditions CEC inc. (« Les Éditions CEC »), dans la littérature générale par l'intermédiaire de 13 maisons d'édition réunies sous Groupe Sogides inc. (« Groupe Sogides »), ainsi que dans la distribution par l'intermédiaire de Messageries ADP inc. (« Messageries ADP ») qui distribue en exclusivité quelque 165 éditeurs québécois et européens francophones.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2010

Revenus de 302,5 M\$, en baisse de 5,3 M\$ (-1,7 %).

- Baisse de 3,9 % des revenus de Groupe Archambault qui s'explique surtout par :
 - la baisse de 4,6 % des ventes au détail, due pour l'essentiel à la diminution des ventes de disques, de vidéos et de livres dans les magasins Archambault, contrebalancée en partie par une hausse des revenus du site *Archambault.ca* ;
 - la baisse de 1,6 % des revenus du secteur distribution en raison d'une baisse des ventes d'albums à succès par rapport à 2009 ;
 - une baisse de 17,0 % des ventes de production, attribuable à l'écart défavorable de la captation pour la télévision payante.
- Hausse de 1,9 % des revenus du secteur Livres, qui s'explique surtout par la hausse des ventes de manuels en édition scolaire destinés aux élèves des niveaux primaire, secondaire et collégial du Québec, contrebalancée en partie par la baisse de l'offre de titres disponibles en distribution et en édition de livres, en littérature générale.

Bénéfice d'exploitation de 27,5 M\$ en 2010, contre 25,9 M\$ en 2009. Cet écart favorable de 1,6 M\$ (6,2 %) est surtout dû à la hausse du bénéfice d'exploitation du secteur Livres générée par la croissance des revenus et de la rentabilité de Les Éditions CEC, contrebalancé en partie par l'impact de la baisse des revenus de Groupe Archambault, jumelé à la diminution des marges bénéficiaires des magasins Archambault.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de 17,9 M\$ en 2010, contre des flux de 18,3 M\$ en 2009 (tableau 11).

- Cet écart défavorable de 0,4 M\$ s'explique par la hausse de 2,0 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels contrebalancée par la hausse de 1,6 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Tableau 11 : Loisir et divertissement

Flux de trésorerie d'exploitation (en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Bénéfice d'exploitation	27,5 \$	25,9 \$	20,2 \$
Acquisitions d'immobilisations	(4,2)	(3,6)	(8,9)
Acquisition d'actifs incorporels	(5,4)	(4,0)	(7,4)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	—	—	1,7
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	17,9 \$	18,3 \$	5,6 \$

Technologies et communications interactives

Le secteur Technologies et communications interactives est constitué de Nurun, une entreprise qui déploie des activités de développement de sites Internet, d'intranets et d'extranets, de plateformes techniques de gestion de contenu, de commerce électronique, de télévision interactive et de solutions de publication automatisée, mais aussi de stratégies et de programmes de marketing et de gestion de relations clients en ligne.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2010

Revenus de 98,0 M\$, en hausse de 7,0 M\$ (7,7 %).

- Cette augmentation s'explique surtout par la hausse des activités auprès de clients en Europe, en Amérique du Nord, et en Asie, contrebalancée partiellement par les écarts défavorables sur la conversion de devises, principalement en Europe.

Bénéfice d'exploitation de 6,0 M\$, en hausse de 1,9 M\$ (46,3 %).

- Cette augmentation s'explique surtout par :
 - l'impact de la croissance des revenus ;

- l'impact des mesures de restructuration et d'amélioration de la rentabilité instaurées en Amérique du Nord au cours de l'exercice 2009.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse des coûts de main-d'œuvre ;
- l'impact de la diminution des activités et de la pression à la baisse sur les prix auprès de clients gouvernementaux.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de 3,4 M\$ en 2010, contre des flux de 0,7 M\$ en 2009 (tableau 12).

- Cet écart favorable de 2,7 M\$ s'explique surtout par la hausse de 1,9 M\$ du bénéfice d'exploitation et par la baisse de 0,8 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

Tableau 12 : Technologies et communications interactives

**Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)**

	2010	2009	2008
Bénéfice d'exploitation	6,0 \$	4,1 \$	5,1 \$
Acquisitions d'immobilisations	(2,6)	(3,1)	(3,6)
Acquisition d'actifs incorporels	—	(0,3)	—
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	3,4 \$	0,7 \$	1,5 \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2010 ET 2009

Analyse des résultats consolidés de Quebecor

Revenus de 1,09 G\$, en hausse de 55,9 M\$ (5,4 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (53,0 M\$ ou 9,9 % des revenus du secteur) due principalement à la hausse de la clientèle à l'ensemble des services, Télédiffusion (4,9 M\$ ou 3,8 %), Technologies et communications interactives (4,4 M\$ ou 18,7 %) et Loisir et divertissement (2,1 M\$ ou 2,2 %).
- Diminution dans les secteurs Médias d'information (6,7 M\$ ou -2,4 %) surtout attribuable à la baisse des revenus publicitaires des journaux régionaux et des annuaires et des revenus de tirage.

Bénéfice d'exploitation de 356,4 M\$, en baisse de 31,2 M\$ (-8,0 %).

- Diminution dans les secteurs Télécommunications (21,3 M\$ ou -7,6 % du bénéfice d'exploitation du secteur) et Télédiffusion (2,3 M\$ ou -7,1 %). La baisse du bénéfice d'exploitation comprend un écart défavorable de 33,8 M\$ dans le secteur Télécommunications et de 9,0 M\$ dans le secteur Télédiffusion, lié à l'ajustement, en 2009, de la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC (pour plus de détails *c.f.* « Droits de licence de la partie II » dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 » des secteurs Télécommunications et Télédiffusion). De plus, les résultats du secteur Télécommunications ont été affectés par la hausse de certains frais d'exploitation, dont les coûts liés à la mise en place du réseau 3G+, comprenant les coûts d'acquisition de 471 \$ par nouvelle ligne.
- Diminution dans le secteur Médias d'information (9,2 M\$ ou -13,3 %).
- Progression dans les secteurs Loisir et divertissement (2,8 M\$ ou 33,3 %) et Technologies et communications interactives (1,1 M\$ ou 78,6 %).
- La variation de la juste valeur de Quebecor Media a entraîné un écart favorable de 5,7 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au cours du quatrième trimestre 2010 par rapport à la même période de 2009. La juste valeur de Quebecor Media a connu une baisse au cours du quatrième trimestre 2010, contre une hausse pour la même période de 2009. Par ailleurs, la hausse du prix de l'action de Quebecor a entraîné un écart défavorable de 7,2 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2010.
- Si l'on exclut l'impact de la charge de rémunération à base d'actions consolidée et si l'on redresse les chiffres des périodes antérieures pour donner un effet rétroactif au renversement, au quatrième trimestre 2009, de la provision cumulative pour droits de licence de la partie II du CRTC, la hausse du bénéfice d'exploitation au quatrième trimestre 2010 s'est établie à 3,7 %, contre une hausse de 15,9 % pour la même période de 2009.

Bénéfice net de 43,5 M\$ (0,68 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2010, contre un bénéfice net de 73,8 M\$ (1,15 \$ par action de base) au même trimestre de 2009.

- Cette diminution de 30,3 M\$ (0,47 \$ par action de base) s'explique par :
 - l'augmentation de 34,7 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - la baisse de 31,2 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - un écart défavorable de 26,0 M\$ au chapitre du gain ou de la perte sur évaluation et conversion d'instruments financiers ;
 - l'augmentation de 7,7 M\$ des frais financiers.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 55,7 M\$ au quatrième trimestre 2010 (0,87 \$ par action de base), contre 84,0 M\$ (1,31 \$ par action de base) à la même période de 2009, soit une baisse de 28,3 M\$ (0,44 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 122,2 M\$, soit une hausse de 34,7 M\$.

- L'augmentation s'explique surtout par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2009 et en 2010 dans le secteur Télécommunications, dont le début de l'amortissement des immobilisations et des licences relatives au réseau 3G+ à la suite de son lancement, le 9 septembre 2010.

Frais financiers de 77,9 M\$, en hausse de 7,7 M\$.

- Cette augmentation s'explique surtout par :
 - un montant inférieur de 7,7 M\$ d'intérêts alloué aux immobilisations et aux actifs incorporels. Ce montant représente la proportion des intérêts qui n'est plus capitalisée aux investissements dans le développement du réseau 3G+ depuis la date du lancement, le 9 septembre 2010 ;
 - la hausse de taux d'intérêt de base.

Contrebalancés en partie par :

- une variation favorable du taux de change sur les éléments d'exploitation au montant de 5,8 M\$.

Perte sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 23,6 M\$ au quatrième trimestre 2010, contre un gain de 2,4 M\$ au même trimestre de 2009, soit un écart défavorable 26,0 M\$.

- Cet écart s'explique surtout par la fluctuation défavorable de la juste valeur des options de règlement anticipé, dû à la fluctuation des taux d'intérêt.

Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 24,3 M\$ au quatrième trimestre 2010, contre 21,5 M\$ à la même période de 2009.

- Dans le cadre de la mise en place de son réseau 3G+, Vidéotron a enregistré une charge de 9,0 M\$ relativement aux frais de migration.
- Au quatrième trimestre 2010, une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 13,2 M\$ a été enregistrée dans le secteur Médias d'information en relation avec de nouveaux programmes de réduction d'effectifs, contre une charge de 20,5 M\$ au quatrième trimestre 2009.
- Dans le cadre du repositionnement de la chaîne de télévision généraliste Sun TV avec la création du nouveau service spécialisé Sun News, le secteur Télédiffusion a enregistré, au quatrième trimestre 2010, une charge pour dépréciation d'actifs de 0,6 M\$ sur certains équipements et droits de diffusion.
- Au quatrième trimestre 2010, une charge pour restructuration des activités d'exploitation et autres éléments de 1,5 M\$ a été enregistrée dans d'autres secteurs, contre une charge de 1,0 M\$ pour la même période de 2009.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 15,5 M\$ (taux d'imposition effectif de 14,3 %) au quatrième trimestre 2010, contre 59,1 M\$ (taux d'imposition effectif de 28,0 %) pour la même période de 2009.

- L'écart favorable de 43,6 M\$, les taux d'imposition effectifs et leur fluctuation en 2010 par rapport à 2009 s'expliquent surtout par :
 - la baisse du bénéfice avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle ;
 - l'impact favorable de la combinaison des taux d'impôt sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur instruments financiers et instruments financiers dérivés et sur conversion d'instrument financiers ;
 - une réduction, au cours du quatrième trimestre 2010, des passifs d'impôts futurs résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale.

Analyse par secteurs d'activité

Télécommunications

Revenus de 585,9 M\$, soit une progression de 53,0 M\$ (9,9 %) par rapport au quatrième trimestre 2009, surtout en raison des mêmes facteurs que ceux mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 ».

- Revenus totaux des services de télédistribution de 245,9 M\$, une progression de 17,2 M\$ (7,5 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 166,3 M\$, en hausse de 14,0 M\$ (9,2 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 106,9 M\$, soit une croissance de 12,6 M\$ (13,4 %).
- Revenus du service de téléphonie mobile de 16,9 M\$, en hausse de 5,6 M\$ (49,6 %).
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 16,1 M\$, en hausse de 1,5 M\$ (10,3 %).
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 6,5 M\$, en baisse de 0,6 M\$ (-8,5 %).
- Revenus autres de 27,4 M\$, en hausse de 2,7 M\$ (10,9 %).

Revenu mensuel moyen par abonné de Vidéotron de 98,85 \$ au quatrième trimestre 2010, contre 91,68 \$ à la même période de 2009, en hausse de 7,17 \$ (7,8 %).

Statistiques de clientèle

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 9 600 clients (0,5 %) au quatrième trimestre 2010, contre une hausse de 17 300 clients à la même période de 2009.

- Hausse de 37 300 clients (3,2 %) au service illico télé numérique au cours du quatrième trimestre 2010, contre une hausse de 41 700 clients à la même période de 2009.
- Le service de télédistribution analogique a perdu 27 700 clients (-4,5 %), contre une perte de 24 400 clients à la même période de 2009.

Accès Internet – Hausse de 18 300 clients (1,5 %) au service d'accès Internet par câble, contre 25 200 clients au quatrième trimestre 2009.

Téléphonie par câble – Augmentation de 16 200 clients (1,5 %) au quatrième trimestre 2010, contre une progression de 34 900 clients à la même période de 2009.

Téléphonie mobile – Hausse de 40 700 lignes (42,7 %) au quatrième trimestre 2010, contre une augmentation de 3 000 lignes au même trimestre de 2009. Cette hausse s'explique essentiellement par l'impact du lancement du réseau 3G+, le 9 septembre 2010.

Bénéfice d'exploitation de 259,6 M\$ au quatrième trimestre 2010, en baisse de 21,3 M\$ (-7,6 %).

- Cette baisse est surtout attribuable à :
 - L'écart défavorable de 33,8 M\$ lié à l'ajustement, en 2009, de la provision pour les droits de licence de la partie II du CRTC (pour plus de détails *c.f.* « Droits de licence de la partie II » dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 » dans le secteur Télécommunications) ;
 - la hausse de certains frais d'exploitation, dont les coûts liés à la mise en place du réseau 3G+, comprenant les coûts d'acquisition de 471 \$ par nouvelle ligne.

Contrebalancés en partie par :

- la croissance de la clientèle à tous les services ;
 - la hausse de certains tarifs au chapitre des services de télédistribution et d'accès Internet ;
 - l'augmentation de la contribution de la télévision payante et des forfaits HD ;
 - le renversement de certaines provisions pour frais réglementaires ;
 - la variation favorable de 1,7 M\$ de la charge liée au régime de rémunération à base d'actions.
- Si l'on exclut la variation de la charge liée au régime de rémunération à base d'actions et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner un effet rétroactif au renversement, au quatrième trimestre 2009, de la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC, le bénéfice d'exploitation a augmenté de 4,3 % au quatrième trimestre 2010, contre une hausse de 16,4 % à la même période de 2009.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 55,7 % au quatrième trimestre 2010, contre 47,3 % au même trimestre de 2009.

- Les coûts d'exploitation en proportion des revenus ont subi une augmentation en raison de :
 - la hausse des coûts d'exploitation liée à la mise en place du réseau 3G+ ;
 - l'impact de l'ajustement relatif aux droits de licence de la partie II du CRTC qui a été favorable au quatrième trimestre 2009.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact marginal sur les coûts de la hausse de certains tarifs ;

Médias d'information

Revenus de 272,3 M\$, en baisse 6,7 M\$ (-2,4 %).

- Revenus publicitaires en baisse de 0,8 %, revenus de tirage en baisse de 5,9 % et revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en baisse de 9,3 %.
- Les revenus des quotidiens urbains ont globalement augmenté de 0,7 %, alors que ceux des journaux régionaux ont diminué de 4,7 % au quatrième trimestre 2010.
- Diminution de 12,3 % des revenus des portails, dont une baisse de 25,9 % des revenus des portails généralistes surtout attribuable à la distribution de certains actifs, en juin 2009, dans le cadre d'une réorganisation et à la perte d'un contrat, contrebalancé en partie par une hausse de 5,8 % des revenus des portails spécialisés.

Bénéfice d'exploitation de 60,1 M\$, en baisse de 9,2 M\$ (-13,3 %).

- Cette baisse est surtout attribuable à :
 - l'impact de la baisse des revenus ;
 - la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais reliés au lancement de journaux régionaux au Québec et les investissements effectués dans le journal gratuit *24 Hours*TM (Toronto) ;
 - l'impact de la hausse du prix du papier de 4,0 M\$;
 - l'écart défavorable lié aux frais de démarrage de Réseau Quebecor Media.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact des mesures de restructuration qui ont généré des économies de coûts additionnelles de 4,0 M\$;
- l'incidence favorable de 1,5 M\$ liée à la charge de rémunération à base d'actions.
- En excluant l'impact de la charge de rémunération à base d'actions et les frais de démarrage de Réseau Quebecor Media, la baisse du bénéfice d'exploitation pour le quatrième trimestre 2010 s'est établie à 12,6 %, contre une hausse de 37,2 % pour la même période de 2009.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information (exprimés en pourcentage des revenus) de 77,9 % au quatrième trimestre 2010, contre 75,2 % au même trimestre de 2009. Cet écart s'explique surtout par l'impact défavorable lié à la composante fixe des coûts d'exploitation (qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus), à la hausse du prix du papier et aux frais de démarrage de Réseau Quebecor Media, contrebalancés en partie par les réductions de coûts supplémentaires engendrées par les mesures de restructuration.

Télédiffusion

Revenus de 133,4 M\$, en hausse de 4,9 M\$ (3,8 %).

- Les revenus des activités de télévision ont augmenté de 4,2 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - une hausse des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement aux chaînes spécialisées ;
 - l'augmentation des revenus de production commerciale ;
 - la hausse des revenus de commandite et de vidéo sur demande dans TVA Productions.

Contrebalancées en partie par :

- la diminution des revenus publicitaires de la chaîne généraliste Sun TV ;
- l'écart défavorable des revenus de Canal Indigo à la suite de la vente de l'entité à Vidéotron, le 1^{er} décembre 2009.
- Les revenus d'édition ont augmenté de 1,1 M\$, principalement attribuable aux mêmes raisons que celles évoquées dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 ».

Bénéfice d'exploitation de 29,9 M\$, en baisse de 2,3 M\$ (-7,1 %).

- Bénéfice d'exploitation des activités de télévision en baisse de 3,0 M\$, qui s'explique surtout par :
 - L'écart défavorable de 9,0 M\$ lié à l'ajustement, en 2009, de la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC (pour plus de détails *c.f.* « Droits de licence de la partie II » dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 » dans le secteur Télédiffusion) ;
 - la hausse des coûts de contenus des chaînes spécialisées, attribuable à la stratégie de programmation.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la croissance des revenus ;
- la rentabilité à la hausse de TVA Films ;
- la baisse des coûts de contenu et des frais de ventes et administration du Réseau TVA.
- Les activités d'édition ont dégagé un bénéfice d'exploitation en hausse de 0,6 M\$, surtout attribuable à l'impact de la hausse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) de 77,6 % au quatrième trimestre 2010, contre 74,9 % à la même période de 2009. Cette augmentation des coûts, en proportion des revenus, s'explique surtout par l'impact de l'ajustement, en 2009, relatif aux droits de licence de la partie II du CRTC et la hausse des coûts de contenus des chaînes spécialisées, contrebalancés en partie par l'importance relative inférieure des coûts fixes dans un contexte de croissance des revenus de télévision et par la diminution des frais de ventes et administration du Réseau TVA.

Loisir et divertissement

Revenus de 97,6 M\$, en hausse de 2,1 M\$ (2,2 %).

- Hausse de 13,8 % des revenus du secteur Livres qui s'explique surtout par l'augmentation de l'offre de titres disponibles en grande distribution et en librairie, par la hausse des revenus d'édition de livres en littérature générale, contrebalancée en partie par la baisse des ventes de manuels en édition scolaire destinés aux élèves du niveau primaire du Québec.
- Diminution de 2,1 % des revenus de Groupe Archambault qui s'explique surtout par :
 - la baisse de 2,5 % des ventes au détail due à la diminution des ventes de disques en regard du quatrième trimestre 2009, attribuable à de nombreuses nouveautés à succès parues en 2009 et à la diminution des ventes de DVD et de Blu-ray ;
 - un recul de 6,0 % des ventes en distribution principalement attribuable à la diminution du volume d'activité par rapport au quatrième trimestre 2009 ;

Contrebalancés en partie par :

- une hausse de 74,3 % des ventes en production qui s'explique surtout par un plus grand nombre de sorties d'albums dans Musicor par rapport à la même période de 2009, dont les albums de Mario Pelchat, de Florence K et de Nicole Martin.

Bénéfice d'exploitation de 11,2 M\$ au quatrième trimestre 2010, en hausse de 2,8 M\$ (33,3 %). Cet écart favorable est surtout dû à la hausse du bénéfice d'exploitation du secteur Livres générée par l'impact de la hausse des revenus en littérature générale et par la progression de la rentabilité de Les Éditions CEC, contrebalancés en partie par l'impact de la baisse des revenus de Groupe Archambault.

Technologies et communications interactives

Revenus de 27,9 M\$, en hausse de 4,4 M\$ (18,7 %).

- Cette augmentation s'explique surtout par :
 - la croissance des activités auprès de clients au Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Contrebalancée en partie par :

- les écarts défavorables sur la conversion de devises en Europe ;
- une baisse d'activité auprès de clients gouvernementaux.

Bénéfice d'exploitation de 2,5 M\$, en hausse de 1,1 M\$ (78,6 %).

- Cette augmentation s'explique essentiellement par les mêmes raisons que celles évoquées dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 ».

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Analyse des résultats consolidés de Quebecor

Revenus de 3,81 G\$, en hausse de 47,0 M\$ (1,3 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (197,0 M\$ ou 10,9 % des revenus du secteur) due principalement à la hausse de la clientèle à l'ensemble des services, Loisir et divertissement (5,9 M\$ ou 2,0 %), Télédiffusion (2,3 M\$ ou 0,5 %) et Technologies et communications interactives (1,4 M\$ ou 1,6 %).
- Diminution dans le secteur Médias d'information (155,8 M\$ ou -12,9 %), attribuable à la baisse des revenus publicitaires.

Bénéfice d'exploitation de 1,28 G\$, en hausse de 155,6 M\$ (13,9 %).

- Progression dans les secteurs Télécommunications (175,0 M\$ ou 21,9 % du bénéfice d'exploitation du secteur), Télédiffusion (14,0 M\$ ou 21,2 %) et Loisir et divertissement (5,7 M\$ ou 28,2 %).
- Diminution dans les secteurs Médias d'information (27,6 M\$ ou -12,2 %) et Technologies et communications interactives (1,0 M\$ ou -19,6 %).
- La hausse du bénéfice d'exploitation comprend un écart favorable de 61,5 M\$ (dont 47,9 M\$ dans le secteur Télécommunications et 13,6 M\$ dans le secteur Télédiffusion) lié aux ajustements relatifs à la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC (pour plus de détails, *c.f.* « Droits de licence de la partie II » dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 » des secteurs Télécommunications et Télédiffusion).
- Les variations de la juste valeur de Quebecor Media ont entraîné un écart défavorable de 18,4 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions consolidée en 2009 en regard de la même période de 2008. La juste valeur de Quebecor Media, établie en fonction de comparables sur le marché, a connu une hausse au cours de l'exercice 2009 contre une baisse en 2008.
- La charge de rémunération à base d'actions au niveau corporatif de Quebecor a été défavorable de 19,9 M\$.
- Si l'on exclut l'impact lié à la charge d'options consolidée et le bénéfice d'exploitation d'Osprey Media, acquise en 2007, et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner un effet rétroactif aux ajustements des droits de licence de la partie II du CRTC, la hausse du bénéfice d'exploitation s'est établie à 12,3 % en 2009, contre 11,5 % en 2008.

Bénéfice net de 277,7 M\$ (4,32 \$ par action de base) en 2009, contre 188,0 M\$ (2,92 \$ par action de base) en 2008.

- Cet écart favorable de 89,7 M\$ (1,40 \$ par action de base) s'explique surtout par :
 - la hausse de 155,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - un écart favorable de 41,9 M\$ au chapitre du gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers ;
 - la baisse de 40,1 M\$ des frais financiers ;
 - l'écart favorable de 25,0 M\$ relatif à la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux.

Contrebalancés en partie par :

- l'augmentation de 26,5 M\$ de la charge d'amortissement.
- Par ailleurs, une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant de 671,2 M\$ a été inscrite en 2008, dont 631,0 M\$ sans incidence fiscale, principalement dans le secteur Médias d'information (361,1 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle), contre 13,6 M\$ en 2009. De même, un bénéfice lié aux activités abandonnées de 383,3 M\$ a été enregistré en 2008, contre 1,6 M\$ en 2009.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 236,3 M\$ en 2009 (3,68 \$ par action de base), contre 179,4 M\$ (2,79 \$ par action de base) en 2008, soit une hausse de 56,9 M\$ (0,89 \$ par action de base), ou de 31,7 %.

Charge d'amortissement de 344,7 M\$, soit une hausse de 26,5 M\$ qui s'explique surtout par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2008 et en 2009 dans le secteur Télécommunications.

Frais financiers de 259,0 M\$, en baisse de 40,1 M\$.

- Cette diminution s'explique surtout par :
 - la hausse de 27,3 M\$ des intérêts capitalisés sur les acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels ;
 - la baisse des taux d'intérêt de base ;
 - une variation favorable du taux de change de 9,6 M\$ sur les éléments d'exploitation.

Contrebalancées par :

- l'impact de la hausse du niveau d'endettement.

Gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 59,7 M\$ en 2009, contre un gain de 17,8 M\$ en 2008.

- Cet écart favorable de 41,9 M\$ s'explique par :
 - la fluctuation positive de la juste valeur des options de règlement anticipé due à la fluctuation favorable des taux d'intérêt.

Contrebalancée par :

- l'enregistrement d'un gain non réalisé sur la juste valeur des débetures échangeables et d'un placement de portefeuille de 21,5 \$ en 2008, contre une perte de 1,8 M\$ en 2009.

Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 29,6 M\$ en 2009, contre 54,6 M\$ en 2008, soit un écart favorable de 25,0 M\$

- En 2009, une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 26,3 M\$ a été enregistrée dans le secteur Médias d'information. Confronté à de profondes transformations qui visent l'ensemble de l'industrie des journaux depuis quelques années et face à un environnement économique difficile qui affectait ses revenus publicitaires, le secteur Médias d'information a mis en œuvre, en 2009, de nouvelles mesures de restructuration et de réduction de coûts dans l'ensemble du Canada. Une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 2,0 M\$ a aussi été enregistrée dans d'autres secteurs en 2009.
- En 2008, le secteur Médias d'information avait inscrit une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 33,3 M\$. Ce secteur avait mis en œuvre, en décembre 2008, un programme de réduction de ses effectifs dans le cadre d'un vaste projet de restructuration de ses activités dans l'ensemble du Canada. En 2008, Quebecor Media avait aussi enregistré une charge pour restructuration totalisant 2,3 M\$ dans certains autres secteurs.
- Quebecor Media a conclu que les mesures de restructuration ainsi que la perte d'un important contrat d'impression en 2008 devaient déclencher la mise en œuvre de tests de dépréciation et que certains actifs à long terme devaient subir une dépréciation. En conséquence, une charge hors caisse de dépréciation au montant total de 19,1 M\$ a été inscrite en 2008 relativement à des bâtiments, matériel et outillage. Une charge équivalente de 0,4 M\$ a été inscrite en 2009.
- En 2009, Quebecor Media a inscrit une charge de 0,9 M\$ relative à la perte sur ventes d'entreprises et autres éléments spéciaux (gain de 0,1 M\$ en 2008).

Charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant total de 13,6 M\$ en 2009, contre 671,2 M\$ en 2008.

- Au quatrième trimestre 2008, Quebecor Media avait déterminé que l'environnement financier et économique difficile qui existait à ce moment était un élément déclencheur de tests de dépréciation de l'écart d'acquisition dans les secteurs Médias d'information, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. En conséquence, Quebecor Media avait conclu que l'écart d'acquisition de ces secteurs avait subi une dépréciation. À la suite des résultats préliminaires du test, une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 631,0 M\$, sans incidence fiscale (345,3 M\$ déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle), avait été inscrite aux livres, dont 595,0 M\$ dans le secteur Médias d'information, 10,0 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 26,0 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives. En 2008, Quebecor Media avait également enregistré une charge de dépréciation des marques de commerce de ses publications de 40,2 M\$ (15,8 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle).

Au deuxième trimestre 2009, Quebecor Media a complété ces tests de dépréciation de l'écart d'acquisition. Une charge hors caisse additionnelle de 5,6 M\$, sans incidence fiscale, a été inscrite aux livres en tant qu'ajustement à la charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition inscrite au quatrième trimestre 2008, dont 1,7 M\$ dans le secteur Médias d'information, 1,2 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 2,7 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives.

- Au deuxième trimestre 2009, la Société a également enregistré une charge de dépréciation des marques de commerce de ses publications du secteur Médias d'information de 8,0 M\$ à la suite de la réalisation de son test annuel de dépréciation.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 153,2 M\$ (taux effectif de 22,2 %) en 2009, contre 140,4 M\$ (taux effectif de 32,9 % si l'on exclut l'impact de la dépréciation sans incidence fiscale de l'écart d'acquisition) en 2008.

- La variation du taux d'imposition effectif en 2009 par rapport à 2008 s'explique surtout par :
 - l'impact de la combinaison des taux d'impôt sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur instruments financiers et instruments financiers dérivés et sur conversion d'instruments financiers ;
 - l'incidence favorable, sur le passif d'impôts futurs, de la baisse des taux d'imposition des gouvernements du Québec et de l'Ontario ;
 - l'évolution favorable, en 2009, de l'échéancier des renversements futurs des différences temporelles.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media de 350,5 M\$ en 2009, contre 243,2 M\$ en 2008 (tableau 5).

- Cet écart favorable de 107,3 M\$ s'explique surtout par :
 - la hausse de 165,1 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - une diminution de la portion monétaire de la charge d'intérêt de 38,7 M\$;
 - la baisse des investissements du secteur Médias d'information due à la réalisation, en 2008, de la deuxième partie du projet d'acquisition de nouvelles presses.

Contrebalancées en partie par :

- une augmentation de 34,6 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation, expliquée principalement par la variation courante des activités, y compris une hausse de 31,2 M\$ des débiteurs en 2009 due, entre autres, à la hausse des revenus du secteur Télécommunications ;
- la hausse des investissements en immobilisations et en actifs incorporels du secteur Télécommunications, surtout attribuable à la mise en place du réseau 3G+ ;
- une augmentation de 17,0 M\$ des impôts exigibles.

Analyse par secteurs d'activité

Télécommunications

Revenus de 2,00 G\$ en 2009, soit une progression de 197,0 M\$ (10,9 %).

- Revenus totaux des services de télédistribution de 875,6 M\$, soit une hausse de 65,7 M\$ (8,1 %) surtout attribuable à l'impact de l'augmentation de la clientèle de même qu'à la hausse de certains tarifs, à la migration des clients du service analogique au service numérique, à la hausse des commandes à la vidéo sur demande et à la télévision payante, ainsi qu'au succès des forfaits HD.
- Revenus des services d'accès Internet de 574,2 M\$, en hausse de 74,6 M\$ (14,9 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation de la clientèle ainsi que par la hausse de certains tarifs, de même que par l'augmentation de la consommation et la migration des clients vers des services à plus grande vitesse.

- Revenus du service de téléphonie par câble de 353,8 M\$, une hausse de 67,7 M\$ (23,7 %) provenant surtout de la progression de la clientèle à ce service. Cette croissance aurait été plus importante n'eût été de la baisse des revenus moyens par client provenant de la diminution des appels interurbains.
- Revenus du service de téléphonie mobile de 41,4 M\$, une hausse de 9,8 M\$ (31,0 %) due pour l'essentiel à la croissance de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 58,3 M\$, une baisse de 5,3 M\$ (-8,3 %) principalement attribuable à la perte d'un important contrat et à la diminution des revenus provenant des services de solutions réseau.
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 31,5 M\$, un recul de 25,5 M\$ (-44,7 %) surtout attribuable au franchisage de 33 magasins corporatifs.

Revenu mensuel moyen par abonné de Vidéotron de 88,21 \$ en 2009, contre 81,17 \$ en 2008, en hausse de 7,04 \$ (8,7 %).

Statistiques de clientèle

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 61 400 clients (3,6 %) en 2009, contre une hausse de 77 500 clients en 2008.

- Hausse de 156 800 clients (16,9 %) au service illico télé numérique en 2009, contre une hausse de 159 100 clients à la même période de 2008.
- Le service de télédistribution analogique a perdu 95 400 clients (-12,1 %) en 2009 en raison de la migration vers le numérique, contre une perte de 81 600 clients à la même période de 2008.

Accès Internet – Hausse de 106 800 clients (10,0 %) au service d'accès Internet par câble en 2009, contre 130 800 clients en 2008.

Téléphonie par câble – Augmentation de 162 000 clients (19,0 %) en 2009, en regard d'une progression de 215 600 clients en 2008.

Téléphonie mobile – Hausse de 19 400 lignes (30,6 %) en 2009, contre une augmentation de 18 300 lignes en 2008.

Bénéfice d'exploitation de 972,9 M\$, en hausse de 175,0 M\$ (21,9 %).

- Cette progression est surtout attribuable à :
 - la croissance de la clientèle à tous les services ;
 - la hausse de certains tarifs, principalement ceux des services de télédistribution et d'accès Internet, et l'augmentation de la consommation ;
 - l'écart favorable de 47,9 M\$ lié aux ajustements relatifs à la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC (pour plus de détails, cf. « Droits de licence de la partie II » dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 » du secteur Télécommunications).

Contrebalancés par :

- l'impact défavorable de 12,3 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions ;
- la hausse de certains frais réglementaires.
- Si l'on exclut la variation de la charge liée à la rémunération à base d'actions et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner un effet rétroactif aux ajustements des droits de licence de la partie II du CRTC, le bénéfice d'exploitation a augmenté de 16,6 % en 2009, contre une hausse de 21,3 % en 2008.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 51,4 % en 2009, contre 55,8 % en 2008. Cette diminution est surtout attribuable à :

- l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus ;
- l'impact marginal sur les coûts de la hausse de certains tarifs et de la consommation ;
- l'impact des ajustements relatifs aux droits de licence de la partie II du CRTC qui ont été favorables en 2009 et défavorables en 2008.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 451,0 M\$ en 2009, contre 384,6 M\$ en 2008.

- Cet écart favorable de 66,4 M\$ s'explique surtout par :
 - l'augmentation de 175,0 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Contrebalancée par :

- la hausse de 77,4 M\$ des acquisitions d'immobilisations ;
- l'augmentation de 29,8 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels expliquée principalement par la mise en place du réseau 3G+.

Médias d'information

Revenus de 1,05 G\$, en baisse de 155,8 M\$ (-12,9 %).

- Revenus publicitaires en baisse de 16,8 %, revenus de tirage en baisse de 3,8 % et revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 12,3 %.
- Les revenus des quotidiens urbains et des journaux régionaux ont diminué respectivement de 11,8 % et de 18,0 % en 2009.
- Les revenus des portails sont demeurés stables. La diminution des revenus des portails spécialisés a été contrebalancée par une croissance des revenus des portails généralistes.

Bénéfice d'exploitation de 199,5 M\$, en baisse de 27,6 M\$ (-12,2%).

- Cette diminution est surtout attribuable à :
 - l'impact de la baisse de 155,8 M\$ des revenus ;
 - l'impact défavorable de 7,3 M\$ lié à la rémunération à base d'actions ;
 - les frais de démarrage de Réseau Quebecor Media.

Contrebalancés en partie par :

- la baisse de 77,5 M\$ des coûts d'exploitation surtout attribuable aux mesures de restructuration et de réduction de coûts. La baisse des coûts comprend aussi les impacts du renversement de 5,7 M\$ de la provision pour bonis de 2008 et de la baisse des coûts de main-d'œuvre liée au conflit de travail au *Journal de Montréal* ;
- l'impact de la baisse du prix du papier pour un montant de 5,7 M\$.
- En excluant l'impact lié à la rémunération à base d'actions, le bénéfice d'exploitation d'Osprey Media, acquise en 2007, et les frais de démarrage de Réseau Quebecor Media, la baisse du bénéfice d'exploitation s'est établie à 6,3 % en 2009, contre 19,6 % pour 2008.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information (exprimés en pourcentage des revenus) de 81,1 % en 2009, contre 81,2 % en 2008. Les mesures de restructuration du secteur qui ont engendré des réductions de coûts importantes ont contrebalancé l'impact défavorable lié à la composante fixe des coûts d'exploitation qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 156,9 M\$ en 2009, contre 140,3 M\$ en 2008.

- La baisse de 43,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations, due essentiellement à la réalisation, en 2008, de la deuxième phase du projet d'acquisition de nouvelles presses, a plus que contrebalancé la réduction de 27,6 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Télédiffusion

Revenus de 439,0 M\$, en hausse de 2,3 M\$ (0,5 %).

- Les revenus de télévision ont augmenté de 14,2 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - une hausse des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées ;
 - une croissance des revenus publicitaires du Réseau TVA, dont l'impact de *Star Académie*, jumelée à une progression des autres revenus ;
 - l'augmentation de l'apport des revenus provenant de Canal Indigo.

Contrebalancées en partie par :

- la baisse des revenus publicitaires de Sun TV.
- Les revenus de distribution ont diminué de 6,8 M\$, ce qui s'explique surtout par une baisse du volume des ventes de DVD et de Blu-ray et un recul des ventes de produits télévisuels.
- Les revenus d'édition ont diminué de 4,6 M\$, surtout en raison de la baisse des revenus publicitaires, des revenus en kiosque et des revenus d'abonnement.

Bénéfice d'exploitation de 80,0 M\$, en hausse de 14,0 M\$ (21,2 %).

- Bénéfice d'exploitation des activités de télévision en hausse de 19,6 M\$, qui s'explique surtout par :
 - l'incidence favorable de 13,6 M\$ liée aux ajustements relatifs à la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC (pour plus de détails, cf. « Droits de licence de la partie II » dans la section « Comparaison des exercices 2010 et 2009 » du secteur Télédiffusion) ;
 - l'impact de la croissance des revenus des chaînes spécialisées, du Réseau TVA et l'apport de Canal Indigo ;
 - la baisse des coûts de contenu du Réseau TVA.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse des coûts de contenu des chaînes spécialisées ;
- l'impact de la baisse des revenus et de la hausse des coûts de contenu de Sun TV.
- La rentabilité d'exploitation des activités de distribution a affiché un écart défavorable de 6,6 M\$ qui s'explique surtout par :
 - l'impact de la baisse des revenus ;
 - l'inscription d'une provision pour mauvaises créances de 1,2 M\$ due à la situation économique précaire d'un client.
- Les activités d'édition ont généré un bénéfice d'exploitation en hausse de 2,5 M\$. L'incidence favorable de la réduction des frais d'impression, de rédaction et d'infographie a plus que contrebalancé l'impact de la baisse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) de 81,8 % en 2009, contre 84,9 % en 2008. Cette diminution des coûts, en proportion des revenus, s'explique surtout par :

- l'impact des ajustements relatifs à la provision pour droits de licence de la partie II du CRTC qui ont été favorables en 2009 et défavorables en 2008 ;
- l'importance relative inférieure des coûts fixes dans un contexte de croissance des revenus de diffusion ;
- la baisse des coûts du secteur de l'édition.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 56,9 M\$ en 2009, contre 44,2 M\$ en 2008, soit une augmentation de 12,7 M\$.

- Cet écart favorable est surtout dû à l'augmentation de 14,0 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Loisir et divertissement

Revenus de 307,8 M\$, en hausse de 5,9 M\$ (2,0 %).

- Croissance de 6,8 % des revenus du secteur Livres, qui s'explique surtout par l'augmentation importante des ventes de Les Éditions CEC dans le domaine scolaire, principalement attribuable à la facturation de manuels scolaires destinés aux élèves du niveau primaire du Québec. La hausse s'explique aussi par l'augmentation du nombre de best-sellers distribués par Messageries ADP en 2009 par rapport à 2008.
- Hausse de 2,2 % des revenus de Groupe Archambault (exclusion faite de l'impact du transfert, le 1^{er} mai 2008, des activités de vidéo sur demande au secteur Télécommunications) qui s'explique par :
 - la hausse de 0,4 % des ventes au détail surtout due à l'augmentation des ventes de marchandises générales et de livres ;
 - la hausse de 2,7 % des ventes de distribution due à la popularité des nouveautés – dont les albums de *Star Académie*, de Ginette Reno, de Marie-Mai, de Maxime Landry et d'IMA – lancés en 2009 ;
 - les ventes de production ont augmenté de 35,9 % en 2009, ce qui s'explique surtout par la sortie de nouveaux albums dans Musicor, dont l'album dérivé de l'émission *Star Académie* et celui de la chanteuse Marie-Mai, de même que par la hausse des activités de la division Musicor Spectacles, créée en 2008.

Bénéfice d'exploitation de 25,9 M\$ en 2009, contre 20,2 M\$ en 2008. Cet écart favorable de 5,7 M\$ (28,2 %) est surtout attribuable à la hausse des ventes du secteur Livres et des marges en édition scolaire, ainsi qu'à l'augmentation des revenus comparables et des marges bénéficiaires de Groupe Archambault.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 18,3 M\$ en 2009, contre 5,6 M\$ en 2008.

- Cet écart favorable de 12,7 M\$ s'explique surtout par :
 - l'augmentation de 5,7 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - la diminution de 5,3 M\$ des acquisitions d'immobilisations surtout due aux investissements supérieurs en 2008 dans l'agrandissement et la rénovation de certains magasins Archambault.

Technologies et communications interactives

Revenus de 91,0 M\$, en hausse de 1,4 M\$ (1,6 %).

- Cette augmentation s'explique surtout par :
 - l'impact de la hausse des revenus auprès de clients gouvernementaux ;
 - une hausse des activités en Chine.Contrebalancés partiellement par :
 - une diminution des activités auprès de clients en Amérique du Nord et en Europe.

Bénéfice d'exploitation de 4,1 M\$, en baisse de 1,0 M\$ (-19,6 %).

- Cette diminution s'explique surtout par :
 - l'impact de la baisse des revenus au Canada et en Europe ;
 - l'écart défavorable sur la conversion de devises.Contrebalancés en partie par :
 - l'incidence favorable des nouveaux crédits d'impôts pour le développement des affaires électroniques ;
 - l'écart favorable lié aux coûts inhabituels relatifs à la privatisation de Nurun enregistrés au premier trimestre 2008, y compris l'impact découlant de la rémunération à base d'actions.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 0,7 M\$ en 2009, contre des flux de 1,5 M\$ en 2008.

- Cet écart défavorable de 0,8 M\$ s'explique pour l'essentiel par la baisse de 1,0 M\$ du bénéfice d'exploitation.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Exploitation

Exercice 2010

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 845,2 M\$ en 2010, contre 925,3 M\$ en 2009.

- Cet écart défavorable de 80,1 M\$ est principalement dû à :
 - l'augmentation de 61,2 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation expliquée surtout par la hausse de ces investissements dans le secteur Télécommunications à la suite du lancement du réseau 3G+ ;
 - la hausse de 26,7 M\$ des impôts exigibles ;
 - la hausse de 26,0 M\$ de la portion monétaire de la charge d'intérêt ;
 - l'augmentation de 9,2 M\$ de la portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux.

Contrebalancées en partie par :

- la hausse de 52,3 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Exercice 2009

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 925,3 M\$ en 2009, contre 755,3 M\$ en 2008.

- Cet écart favorable de 170,0 M\$ s'explique surtout par :
 - la hausse de 155,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - une baisse de 41,0 M\$ de la portion monétaire de la charge d'intérêt (se référer à l'analyse des frais financiers dans la section « Comparaison des exercices 2009 et 2008 ») ;
 - la baisse de la portion monétaire de la provision pour restructuration.

Contrebalancées en partie par :

- une augmentation de 20,8 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation expliquée principalement par la variation courante des activités, y compris une hausse en 2009 de 31,7 M\$ des débiteurs due, entre autres, à la hausse des revenus du secteur Télécommunications ;
- une augmentation de 17,0 M\$ des impôts exigibles.

Fonds de roulement de Quebecor de 12,2 M\$ au 31 décembre 2010, contre un fonds de roulement négatif de 2,2 M\$ au 31 décembre 2009, un écart favorable de 14,4 M\$ reflétant surtout les investissements dans les actifs et passifs d'exploitation, dû principalement au lancement du réseau 3G+ dans le secteur Télécommunications, contrebalancé en partie par la hausse du passif lié à la rémunération à base d'actions (tableau 14).

Financement

Exercice 2010

Dettes consolidées de Quebecor (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en baisse de 258,5 M\$ en 2010. Variation nette défavorable de 77,8 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2010, la dette a diminué pour les raisons suivantes :
 - le remboursement de dettes pour un montant total de 290,6 M\$, dont le prépaiement par Quebecor Media, le 14 janvier 2010, de sommes tirées sur son prêt à terme « B » pour un montant total de 175,8 M\$ et le remboursement par Osprey Media, en mai 2010, de sa facilité de crédit pour un montant de 114,8 M\$;
 - l'incidence favorable du taux de change estimée à 156,8 M\$. La baisse liée à ce facteur est contrebalancée par une hausse du passif (ou une baisse de l'actif) lié aux ententes de swaps sur devises comptabilisés sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - les remboursements courants totalisant 67,7 M\$ sur la facilité de crédit bancaire et autres de Quebecor Media ;

- la baisse de 50,3 M\$ de la dette due à la variation favorable de la juste valeur des dérivés incorporés, expliquée principalement par l'évolution des taux d'intérêt ;
- la baisse de 14,6 M\$ de la dette de Quebecor.

Au cours de la même période, les augmentations de la dette se résument comme suit :

- l'émission par Vidéotron, le 13 janvier 2010, des billets de premier rang d'un montant en capital global de 300,0 M\$ pour un produit net de 293,9 M\$ (déduction faite des frais de financement) comportant un coupon de 7,125 % et échéant en 2020 ;
 - l'augmentation nette des avances sur les facilités bancaires renouvelables et des emprunts bancaires de Groupe TVA pour un montant de 4,0 M\$;
 - la hausse de 10,0 M\$ de la dette attribuable à la variation de la juste valeur liée au risque d'intérêt couvert.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un passif net de 373,4 M\$ au 31 décembre 2009 à un passif net de 451,2 M\$ au 31 décembre 2010. Cette variation défavorable nette de 77,8 M\$ a été occasionnée principalement par :
 - l'écart défavorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.

Contrebalancé par :

- l'incidence sur la juste valeur de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport à l'évolution aux États-Unis ;
 - le règlement, en janvier et en mai 2010, d'une partie des contrats de couverture, pour un montant total de 29,9 M\$.
- Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a prorogé la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ de janvier 2011 à janvier 2013 et obtenu certains autres amendements favorables aux clauses restrictives contenues dans ses facilités de crédit.
 - En novembre 2010, Quebecor a renouvelé sa facilité de crédit venant maintenant à échéance en 2013 d'un montant de 150,0 M\$ au cours de la première année, de 137,5 M\$ au cours de la deuxième année et de 125,0 M\$ au cours de la dernière année. La facilité de crédit est garantie par un nombre limité d'actions détenues dans Quebecor Media.
 - Le 5 janvier 2011, Quebecor Media a conclu une émission de billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$, pour un produit net de 319,2 M\$ (déduction faite des frais de financement). Ces billets portent intérêt à un taux de 7,375 % et viennent à échéance en janvier 2021. Cette dernière a utilisé le produit net tiré de ce placement pour faire un apport de 288,0 M\$ à Corporation Sun Media et pour des fins corporatives générales. Corporation Sun Media a utilisé le produit tiré de l'apport de Quebecor Media pour financer le remboursement par anticipation et le retrait, le 15 février 2011, de la totalité de ses billets de premier rang en circulation d'un montant en capital global de 205,0 M\$ US portant intérêt à un taux de 7,625 % et échéant le 15 février 2013, et pour financer le règlement et la révocation des contrats de couverture connexes.

Exercice 2009

Dette consolidée des activités d'exploitation poursuivies de Quebecor en baisse de 579,4 M\$ en 2009. Variation nette défavorable de 574,0 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- La baisse de la dette consolidée s'explique surtout par :
 - l'incidence favorable du taux de change sur la dette à long terme estimée à 551,6 M\$. La baisse liée à ce facteur est contrebalancée par une hausse du passif (ou une baisse de l'actif) lié aux ententes de swaps sur devises comptabilisés sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - la diminution nette des avances sur les facilités bancaires renouvelables et des emprunts bancaires de Vidéotron, de Groupe TVA, de Corporation Sun Media et du siège social pour des montants respectifs de 212,7 M\$, 78,1 M\$, 12,0 M\$ et 6,5 M\$;
 - la baisse de 77,0 M\$ de la dette liée aux risques de taux d'intérêt couverts et aux dérivés incorporés, expliquée principalement par l'évolution des taux d'intérêt ;
 - les remboursements de dettes pour un montant total de 54,9 M\$, surtout dans Quebecor Media et Osprey Media.

Contrebalancés en partie par :

- l'émission par Vidéotron, le 5 mars 2009, des billets de premier rang d'un capital global de 260,0 M\$ US pour un produit net de 332,4 M\$ (y compris les intérêts courus et déduction faite des frais de financement). Les billets de premier rang ont été vendus à un prix équivalent à 98,63 % du montant nominal, portent intérêt à un taux de 9,125 % (taux effectif de 9,35 %) et viennent à échéance le 15 avril 2018 ;
- la conclusion par Groupe TVA, le 14 décembre 2009, du refinancement de sa dette bancaire pour un produit net de 75,0 M\$ tiré sur un nouveau prêt à terme portant intérêt au taux annuel de 5,54 % et échéant en 2014. Dans le cadre de ce refinancement, Groupe TVA a également renouvelé son emprunt à terme renouvelable pour un montant maximal de 100,0 M\$, échéant en 2012 ;
- la hausse de 5,7 M\$ de la dette de Quebecor.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 200,6 M\$ au 31 décembre 2008 (déduction faite d'un passif de 117,3 M\$ à cette date) à un passif net de 373,4 M\$ au 31 décembre 2009 (déduction faite d'un actif de 49,0 M\$ à cette date) pour une réduction nette de valeur de 574,0 M\$. Cet écart défavorable a surtout été occasionné par l'incidence du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.
- Le 13 novembre 2009, Vidéotron a modifié sa facilité de crédit garantie principale afin de créer à l'intérieur de celle-ci une facilité de crédit garantie à terme de 75,0 M\$ venant à échéance en juin 2018 (« facilité de financement à l'exportation »). De plus, le 13 novembre 2009, Vidéotron a conclu une autre entente de crédit avec un groupe de créanciers et la HSBC Bank plc agissant en tant qu'agent pour les créanciers, obtenant une facilité de crédit à terme non garantie (« facilité B ») d'un montant maximal équivalent à la différence entre 100,0 M\$US et le montant agrégé en dollars U.S. équivalent de chaque somme tirée sur la facilité de financement à l'exportation. La facilité B vient à échéance en avril 2016. Les produits de la facilité de financement à l'exportation et de la facilité B pourront être utilisés, entre autres, pour payer ou rembourser des paiements d'exportation d'équipement et de services locaux en lien avec le contrat d'équipement d'infrastructures mobile conclu entre Vidéotron et une société affiliée à Nokia Corporation.
- Le 20 novembre 2009, Quebecor a conclu une entente de modifications visant sa facilité de crédit à court terme renouvelable annuellement aux termes desquelles les engagements en vertu de cette facilité de crédit sont passés de 191,3 M\$ à 150,0 M\$ et l'échéance prorogée jusqu'en novembre 2010.

Investissement

Exercice 2010

Acquisitions d'immobilisations de 707,1 M\$, contre 494,7 M\$ en 2009. L'écart s'explique surtout par les investissements du secteur Télécommunications dans le réseau 3G+, contrebalancé par la baisse des investissements en immobilisations du secteur Médias d'information.

Acquisition d'actifs incorporels de 113,9 M\$ en 2010, contre 111,5 M\$ en 2009, expliqué, entre autres, par les investissements pour la mise en place du réseau 3G+ dans le secteur Télécommunications.

Acquisitions d'entreprises (y compris les rachats des participations minoritaires) de 3,1 M\$ en 2010, contre 4,6 M\$ en 2009.

- Rachat de parts des actionnaires sans contrôle d'une filiale du secteur Médias d'information en 2010 pour une contrepartie totale de 2,1 M\$.
- Versement en 2010 et en 2009 d'un montant de 1,0 M\$ à titre de contrepartie conditionnelle dans le cadre de l'acquisition d'ASL Ltd. (« ASL ») dans le secteur Médias d'information.
- Versement en 2009 d'un montant totalisant 1,0 M\$ à titre de contrepartie conditionnelle dans le cadre de l'acquisition de China Interactive Limited (« China Interactive ») dans le secteur Technologies et communications interactives.
- Rachat, en 2009, de 253 300 actions classe B de Groupe TVA pour une contrepartie totale de 2,6 M\$.

Produit de l'aliénation d'éléments d'actif de 53,0 M\$ en 2010, contre un montant de 3,6 M\$ en 2009. Cet écart provient surtout de la disposition de certains actifs corporels dans le secteur Médias d'information au deuxième trimestre 2010.

Exercice 2009

Acquisitions d'immobilisations de 494,7 M\$ en 2009, contre 479,6 M\$ en 2008.

- La hausse attribuable aux investissements de Vidéotron dans son réseau 3G+ a été contrebalancée en partie par une baisse dans le secteur Médias d'information liée aux investissements réalisés en 2008 dans la deuxième partie du projet d'acquisition de nouvelles presses.

Acquisitions d'entreprises (y compris les rachats des participations minoritaires) de 4,6 M\$ en 2009, contre 146,7 M\$ en 2008.

- Les acquisitions d'entreprises réalisées en 2009 sont les suivantes :
 - rachat de 253 300 actions classe B de Groupe TVA pour une contrepartie totale en espèces de 2,6 M\$;
 - versement de montants totalisant 2,0 M\$ à titre de contreparties conditionnelles dans le cadre des acquisitions d'ASL dans le secteur Médias d'information et de China Interactive dans le secteur Technologies et communications interactives.
- Les acquisitions d'entreprises de 2008 étaient les suivantes :
 - acquisition des actions ordinaires de Nurun, qui n'étaient pas déjà détenues, pour une contrepartie totale en espèces de 75,2 M\$;
 - rachat, au deuxième trimestre 2008, de 3 000 642 actions classe B de Groupe TVA pour une contrepartie totale en espèces de 51,4 M\$;
 - acquisition de certaines entreprises, principalement dans le secteur Médias d'information, pour une contrepartie en espèces totale de 15,1 M\$;
 - versement d'un montant de 5,0 M\$ à titre de contrepartie conditionnelle dans le cadre de l'acquisition de Sogides, en 2005.

Acquisition d'actifs incorporels de 111,5 M\$ en 2009 contre 637,6 M\$ en 2008. Cet écart s'explique surtout par l'acquisition, au troisième trimestre 2008, de 17 licences d'exploitation du réseau 3G+ pour une contrepartie de 554,6 M\$.

Situation financière au 31 décembre 2010

Liquidités disponibles nettes de 1,05 G\$ pour Quebecor Media et ses filiales détenues à part entière, soit une encaisse de 235,8 M\$ et des lignes de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 809,2 M\$.

Liquidités disponibles nettes de 79,5 M\$ pour Quebecor au niveau corporatif, soit un découvert bancaire de 0,8 M\$ et des lignes de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 80,3 M\$.

Dettes consolidées totalisant 3,62 G\$ au 31 décembre 2010, soit une baisse de 258,5 M\$ (cf « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 1,79 G\$ de Vidéotron (1,59 G\$ au 31 décembre 2009), de 240,0 M\$ de Corporation Sun Media (248,9 M\$ au 31 décembre 2009), de 93,9 M\$ de Groupe TVA (89,6 M\$ au 31 décembre 2009), de 1,40 G\$ de Quebecor Media (1,72 G\$ au 31 décembre 2009) et de 105,5 M\$ de Quebecor (120,1 M\$ au 31 décembre 2009). La dette consolidée au 31 décembre 2009 comprenait aussi la dette de 114,2 M\$ d'Osprey Media.

Au 31 décembre 2010, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 13
Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Quebecor
Période de 12 mois terminée les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

2011	30,8	\$
2012	102,1	
2013	443,1	
2014	736,4	
2015	184,3	
2016 et ultérieurement	2 204,3	
Total	3 701,0	\$

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Quebecor était d'environ 4,9 ans au 31 décembre 2010 (5,2 ans au 31 décembre 2009). La dette était constituée approximativement de 74,1 % de titres à taux fixe (68,2 % au 31 décembre 2009) et de 25,9 % de titres à taux variable (31,8 % au 31 décembre 2009).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour combler les engagements de fonds prévus en matière d'investissement en capital, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de remboursement de dettes, de contribution en vertu des régimes de retraite et de paiement de dividendes. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de faire face aux échéances futures de ses dettes, qui sont relativement échelonnées au cours des prochaines années.

La Société et ses filiales sont assujetties au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives en vertu de leurs ententes de financement respectives. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation). Au 31 décembre 2010, la Société et ses filiales respectaient tous les ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

Dividendes déclarés par le conseil d'administration de Quebecor – Le 7 mars 2011, le conseil d'administration de Quebecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action sur les actions catégorie A à droits de vote multiples et sur les actions subalternes catégorie B comportant droit de vote. Ce dividende sera versé le 19 avril 2011 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 25 mars 2011.

Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2010

Tableau 14

Bilan consolidé de Quebecor

Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010

(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2010	31 déc. 2009	Écart	Principale source d'explication de l'écart
Actifs				
Espèces et quasi-espèces, espèces et quasi-espèces (en fiducie), et placements temporaires	248,0 \$	335,3 \$	(87,3) \$	Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement
Débiteurs	588,5	519,8	68,7	Impact du lancement du réseau 3G+ dans le secteur Télécommunications et incidence de la variation courante des activités
Stocks	245,2	176,1	69,1	Hausse des équipements de télédistribution et de téléphonie mobile, dû dans ce dernier cas au lancement du réseau 3G+ dans le secteur Télécommunications
Immobilisations	2 850,9	2 498,6	352,3	Acquisition d'immobilisations (cf. « Investissements »), moins l'amortissement de la période
Passifs				
Revenus reportés	275,1	234,7	40,4	Impact du lancement du réseau 3G+ dans le secteur Télécommunications
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	3 623,8	3 882,3	(258,5)	Cf. « Financement »
Instruments financiers dérivés nets ¹	451,2	373,4	77,8	Cf. « Financement »
Passifs d'impôts futurs nets ²	529,2	423,6	105,6	Utilisation d'avantages fiscaux et réclamation d'allocation du coût en capital en excédent de l'amortissement comptable

¹ Passif à long terme moins l'actif à long terme.

² Passif à long terme moins les actifs à court et à long terme.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2010, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme, les paiements minimums exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, et ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 15.

Tableau 15
Obligations contractuelles de Quebecor au 31 décembre 2010
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dettes à long terme ¹	3 701,0 \$	30,8 \$	545,2 \$	920,7 \$	2 204,3 \$
Paiement d'intérêts ²	1 698,4	274,3	593,6	467,9	362,6
Contrats de location-exploitation	258,7	64,4	84,0	50,7	59,6
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	129,5	79,8	43,3	5,2	1,2
Instruments financiers dérivés ³	509,8	0,5	130,3	213,9	165,1
Total des obligations contractuelles	6 297,4 \$	449,8 \$	1 396,4 \$	1 658,4 \$	2 792,8 \$

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

² Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme, selon les taux d'intérêt en vigueur et taux d'intérêt des couvertures, et les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2010.

³ Estimation des déboursés futurs, déduction faite des encaissements futurs liés à la couverture des taux de conversion des devises des instruments financiers dérivés.

Vidéotron loue des sites pour son réseau 3G+ et certains autres équipements en vertu de contrats de location-exploitation et a conclu des engagements à long terme pour acquérir des services et des biens d'équipements pour une contrepartie totale future de 113,2 M\$. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, Vidéotron a renouvelé ou prolongé plusieurs baux de location et a conclu de nouveaux contrats de location-exploitation.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, Groupe TVA contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2010, le solde de ces engagements se chiffrait à 62,6 M\$.

De grandes quantités de papier journal, de papier et d'encre font partie des matières premières les plus importantes utilisées par Quebecor Media. En 2010, la consommation totale de papier journal dans les activités d'exploitation de son secteur Médias d'information s'est élevée à environ 144 000 tonnes métriques. Le papier journal a représenté environ 9,8 % (81,4 M\$) des frais d'exploitation du secteur Médias d'information pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Quebecor Media achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fabricant. À l'heure actuelle, Quebecor Media bénéficie auprès de ce fournisseur d'un rabais sur les prix du marché de même que de ristournes additionnelles sur le volume pour les achats dépassant certains seuils. Cependant, rien ne garantit que ce fournisseur continuera d'approvisionner Quebecor Media en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables.

Le 1er mars 2011, Quebecor Media a annoncé la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec en vertu de laquelle elle obtient, pour une période de 25 ans, les droits de gestion et d'identification de l'amphithéâtre à être construit à Québec. L'entente comprend, entre autres, l'engagement de Quebecor Media à verser un montant de 33,0 M\$, en 2015, pour les droits d'identification sur le site du futur amphithéâtre, un bail locatif d'une durée initiale de 25 ans comportant un loyer annuel d'environ 3,0 M\$, ainsi que diverses autres conditions. L'engagement financier de Quebecor Media pourrait augmenter advenant qu'une entente intervienne relativement à l'exploitation future d'une franchise de la Ligue nationale de hockey.

Instruments financiers

Quebecor et ses filiales disposent de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des comptes clients, des placements temporaires, des placements à long terme, de la dette bancaire, des comptes fournisseurs, des charges à payer, de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés.

Au 31 décembre 2010, Quebecor Media se servait d'instruments financiers dérivés pour réduire les risques auxquels l'exposent les taux de change et d'intérêt. Elle a conclu des contrats de change à terme et des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt pour couvrir le risque de change de la totalité de ses dettes à long terme libellées en devises américaines. En outre, Quebecor Media utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque lié aux variations des taux d'intérêt sur sa dette à long terme.

De plus, Quebecor Media a conclu des contrats de change à terme pour couvrir, entre autres, ses achats planifiés, en dollars U.S., de décodeurs numériques, de modems et d'autres équipements, dont ceux pour le réseau 3G+ du secteur Télécommunications. Elle a aussi conclu des contrats de change à terme pour couvrir des paiements contractuels futurs, en euros et en francs suisses.

Quebecor Media ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Certaines ententes de swaps sur devises conclues par Quebecor Media comprennent une option qui permet à chaque partie de clore la transaction à une date spécifique, à la valeur de règlement qui existe à ce moment-là.

Le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers pour les exercices 2010, 2009 et 2008 sont résumés dans le tableau 16.

Tableau 16
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers
(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Gain sur les dérivés incorporés et les instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	(41,3) \$	(13,9) \$	(47,2) \$
(Gain) perte sur conversion des instruments financiers libellés en devises pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	(6,9)	(24,6)	34,3
Perte (gain) sur la portion inefficace des relations de couverture de la juste valeur	2,1	(23,0)	16,6
Perte (gain) sur évaluation des débetures échangeables et d'un placement de portefeuille	-	1,8	(21,5)
	(46,1) \$	(59,7) \$	(17,8) \$

Un gain de 43,0 M\$ a été inscrit aux autres éléments du résultat étendu en 2010 relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (perte de 8,2 M\$ et de 16,7 M\$ respectivement en 2009 et en 2008).

La juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés est présentée au tableau 20.

Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société et ses filiales ont effectué des achats et engagé des dépenses de loyers avec des Sociétés apparentées pour un montant de 7,4 M\$ (10,9 M\$ en 2009) compris dans les charges d'exploitation. La Société et ses filiales ont effectué des ventes à des Sociétés apparentées pour un montant de 3,6 M\$ (2,8 M\$ en 2009). Ces transactions ont été conclues et comptabilisées à la valeur d'échange.

En juin 2009, dans le cadre d'une réorganisation de l'entreprise, la filiale Canoë – dans laquelle Quebecor Media et Groupe TVA détenaient des participations respectives de 86,2 % et de 13,8 % – a été liquidée et ses actifs ont été distribués aux actionnaires. Les transactions découlant de cette réorganisation ont été comptabilisées à la valeur comptable des actifs transférés et un ajustement de 4,7 M\$, déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle, a été porté au surplus d'apport.

Au cours du deuxième trimestre 2010, la Société a annoncé la création de Sun News, un nouveau partenariat dans lequel Groupe TVA détiendra une participation de 51 % et Corporation Sun Media une participation de 49 %. Ce nouveau partenariat lancera au printemps 2011 une chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise. En outre, la Société a décidé de mettre fin aux activités de la chaîne généraliste Sun TV dès la mise en ondes du nouveau service spécialisé.

À la suite de la création de Sun News et de la décision de mettre fin aux opérations de la chaîne Sun TV, une réorganisation de l'entreprise s'est opérée en décembre 2010. Les transactions afférentes ont été enregistrées à la valeur comptable entraînant un ajustement de 0,5 M\$ qui a été porté au surplus d'apport.

Ententes hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leurs termes (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locataire de certains baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2015. Si le locataire manque à ses engagements en vertu des ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2010, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 18,9 M\$ et la Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties. Dans les années précédentes, la Société n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments. Dans les années précédentes, la Société n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, la Société s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par les sous-traitants et fournisseurs de la Société. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ententes. Dans les années précédentes, la Société n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Capital-actions

En vertu des exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 17 présente les données du capital-actions de la Société au 15 février 2011. De plus, 2 193 938 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 15 février 2011.

Tableau 17
Capital-actions
(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 15 février 2011	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A (comportant droits de vote multiples)	19 776 342	8,8 \$
Actions subalternes catégorie B (comportant droits de vote)	44 540 680	337,8 \$

Risques et incertitudes

La Société est active dans les secteurs des télécommunications et des médias, lesquels occasionnent divers facteurs de risque et d'incertitudes. Les risques et incertitudes abordés ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société. À moins d'indication contraire, les références à Quebecor Media dans cette section désignent Quebecor Media et ses filiales.

Concurrence dans les secteurs de la câblodistribution et des télécommunications

Quebecor Media est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelée « radiodiffusion directe par satellite » au Canada), des systèmes de distribution multivoies multipoints et à canaux multiples, des systèmes de télévision à antenne collective par satellite et des télédiffuseurs par ondes hertziennes. De plus, elle doit faire face à des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») qui détiennent des licences permettant de distribuer des services vidéo par l'intermédiaire de la technologie de ligne d'abonné numérique vidéo (« VDSL ») (aussi connue sous le nom de « IPTV »). Le CRTC a approuvé l'octroi d'une licence régionale pour la principale ESLT du marché de Quebecor Media, autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans d'autres villes du Québec. Cette même ESLT est aussi un opérateur en câblodistribution dans la principale zone de service de Quebecor Media et a récemment lancé son propre service IPTV à Montréal, tandis que l'exploitation à l'échelle du Québec est prévue dans les prochaines années. De plus, les fournisseurs de service Internet tiers (« FSIT ») pourraient lancer des services de vidéo IP sur le territoire de Quebecor Media en utilisant les réseaux de lignes d'abonnés numériques des ESLT.

Quebecor Media doit aussi faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans verser de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »). Dans le secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des clubs vidéo (location et vente) et d'autres plateformes émergentes de distribution de contenus.

En raison du développement continu de nouvelles technologies, les distinctions entre les plateformes traditionnelles (radiodiffusion, Internet et télécommunications) s'effacent rapidement. Par exemple, Internet ainsi que la distribution sur les appareils mobiles deviennent d'importantes plateformes de radiodiffusion et de distribution. De plus, avec le développement de leurs réseaux 3G+ respectifs, les opérateurs de téléphonie mobile offrent désormais des services d'accès à Internet fixes et mobiles. En outre, les services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») concurrencent les services offerts sur Internet.

Dans le cadre de ses activités, Quebecor Media se mesure à d'autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») et FSIT qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux mobiles ouverts dans certaines villes. De plus, le CRTC demande à Quebecor Media d'offrir l'accès à son réseau Internet haute vitesse à des FSI concurrents et des FSIT afin de fournir des applications de téléphonie et de réseautage, en plus des services d'accès Internet au détail.

Les services VoIP de Quebecor Media comptent de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrentes (« ESLC »), les fournisseurs de services de téléphonie mobile ou autres fournisseurs de téléphonie, les communications VoIP et via Internet, y compris les concurrents qui n'ont pas leur propre réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. En outre, la concurrence des ESLT s'est accentuée au cours des dernières années, surtout par suite de la décision du gouvernement canadien, en 2007, d'abolir les restrictions sur les activités de reconquête et de modifier les critères d'abstention réglementaire en téléphonie locale. Depuis cette décision, le CRTC a approuvé une foule de demandes d'abstention réglementaire soumises par des ESLC, tant sur le marché de la téléphonie locale résidentielle que sur celui de la téléphonie locale commerciale. Par conséquent, les ESLT qui concurrencent Vidéotron ne sont plus tributaires de la réglementation des services de téléphonie locale sur la vaste majorité des marchés résidentiels où Quebecor Media est présente, ainsi que sur un grand nombre de marchés commerciaux, dont tous les marchés métropolitains les plus importants du Québec. Grâce à ces décisions acceptant leurs demandes, les ESLT peuvent rajuster les tarifs de leurs services de téléphonie locale pour les zones approuvées sans l'approbation du CRTC. Cette souplesse pour répondre à l'accroissement de la concurrence des services de téléphonie locale pourrait compromettre la capacité de Quebecor Media de concurrencer avec succès les ESLT sur le marché de la téléphonie locale. De plus, les produits et services sur IP sont généralement sujets à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui pourraient avoir un impact réel sur les activités de Quebecor Media, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Grâce à son nouveau réseau 3G+, Quebecor Media concurrence un éventail d'entreprises, dont certaines qui offrent une partie ou la totalité de ses produits, et d'autres qui n'offrent que des services de téléphonie mobile sur le marché desservi. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, la technologie d'accès WiMax, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des capacités réseaux et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Quebecor Media fournit ou pourrait fournir dans l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services

concurrents. Par exemple, depuis 2008, certaines Sociétés offrant des services de téléphonie mobile (y compris la plupart de ESLC ainsi qu'au moins un nouvel entrant) ont lancé des services de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché et d'augmenter leur taux de pénétration de la téléphonie mobile dans ce marché. De plus, certains opérateurs étrangers ont amorcé le déploiement de réseaux *Long Term Evolution-Advanced* (« *LTE-Advanced 4G* »), et cette technologie pourrait devenir un standard de l'industrie si elle est en grande partie adoptée. Ces technologies *LTE-Advanced 4G* sont actuellement en développement afin de fournir aux réseaux une capacité supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour supporter la forte croissance de la demande en données mobiles, bien que ces technologies demeurent au stade de la recherche et du développement, de la phase de tests et que des questions d'interopérabilité demeurent en suspens. Le coût d'implantation, de modification de son réseau actuel ou de concurrence contre de futures innovations technologiques pourrait être prohibitif pour Quebecor Media, qui pourrait perdre des clients si elle est incapable de suivre le rythme de ces changements ou de faire face à la croissance de la demande pour la capacité de son réseau. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraver la faculté de Quebecor Media d'exercer avec succès et de façon rentable ses activités de services mobiles évolués.

De plus, Quebecor Media pourrait dans l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

Retard dans l'achèvement de la mise en place des nouveaux services mobiles dotés d'installations

En juillet 2008, dans le cadre des enchères relatives aux services mobiles évolués de troisième génération (« services 3G+ »), Quebecor Media a acquis des licences de spectre pour les services 3G+ visant toutes les régions du Québec et certains secteurs de l'Ontario. Elle a remporté les enchères relatives à des licences de spectre de 40 MHz dans toutes les parties du Québec, à l'exception de la région de l'Outaouais où elle a obtenu des licences de spectre de 20 MHz et de certaines régions du Québec où elle a obtenu des licences de spectre de 50 MHz. De plus, Quebecor Media a acquis des licences de spectre de 20 MHz dans l'Est de l'Ontario et des licences de spectre de 10 MHz à Toronto. Ces licences, dont elle a cédé le contrôle à Vidéotron après les enchères, ont été délivrées par Industrie Canada en décembre 2008. Vidéotron a lancé son offre de services 3G+ le 9 septembre 2010 dans la grande région de Montréal, la grande région de Québec et le corridor entre les deux villes. Le service a été mis en place dans des régions supplémentaires au quatrième trimestre 2010. Quebecor Media prévoit offrir ce service à presque toute sa clientèle d'ici le deuxième trimestre 2011.

Aux termes de la politique d'Industrie Canada en matière d'itinérance numérique et de partage de tours d'antennes et d'emplacements, les parties sont tenues d'envisager des ententes de partage à l'égard des tours existantes avant de proposer la construction de nouvelles structures de tours d'antennes. Quebecor Media est donc tributaire de la participation des exploitants titulaires pour répondre à cette exigence visant la quantité limitée de sites à construire. Bien que les entreprises titulaires soient tenues de répondre aux demandes de partage de tours, rien ne garantit qu'elles les accepteront ni qu'elles négocieront autrement des tarifs et des modalités de partage acceptables pour Quebecor Media sur les plans économique ou technique. Industrie Canada s'est engagée dans un processus d'arbitrage afin de favoriser la conclusion d'ententes raisonnables sur le plan commercial, mais un tel processus peut s'avérer long et fastidieux. Il pourrait retarder l'achèvement de la mise en place et de l'expansion future du réseau de services mobiles évolués de Quebecor Media, ce qui pourrait compromettre ses perspectives d'affaires et sa situation financière. De plus, bien que Quebecor Media ait conclu des ententes de partage de tours avec certains des exploitants titulaires, l'implantation et le développement des systèmes pourraient être retardés davantage en raison des négociations avec ces exploitants titulaires.

La politique d'Industrie Canada concernant le partage de tours d'antennes et d'emplacements comporte des exigences quant à la consultation des autorités responsables de l'utilisation du sol et du public en ce qui a trait aux projets d'implantation ou de modification de tours. Dans certains cas, Quebecor Media pourrait être tenue de conclure une entente de partage de tours avec un exploitant titulaire, de déplacer des tours existantes ou de construire des sites additionnels pour obtenir la couverture désirée. Ce processus pourrait retarder l'acquisition et le développement de nouveaux emplacements pour des tours de téléphonie cellulaire et pourrait accroître les coûts et les frais d'achèvement et d'entretien de son réseau 3G+, ce qui pourrait avoir un impact réel sur les affaires, les perspectives et la situation financière de Quebecor Media.

Afin de compléter la mise en place de ses installations de réseau mobile, Quebecor Media a conclu des ententes commerciales avec certains fournisseurs clés. L'incapacité de ces derniers à satisfaire aux exigences de Quebecor Media en matière d'approvisionnement et de délais pourrait retarder l'achèvement du déploiement de son réseau mobile et des coûts supplémentaires pourraient devoir être engagés, ce qui pourrait entraver la capacité de l'entreprise à déployer et à exercer ses activités de services mobiles avec succès et de façon rentable.

Ententes d'itinérance

À ce jour, Quebecor Media a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde (y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe) et a établi une couverture mondiale. Son incapacité à renouveler ces ententes selon leurs termes respectifs et selon des termes acceptables pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait léser sa capacité à exploiter son service mobile avec succès et de façon rentable.

En outre, divers aspects des activités de communication mobile, dont la faculté des fournisseurs de services mobiles de conclure des ententes d'interconnexion avec des Sociétés de téléphonie filaire conventionnelle et la capacité des fournisseurs de services mobiles à gérer le trafic de données sur leurs réseaux, sont réglementés par le CRTC. Les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de services mobiles que Quebecor Media peut mettre en place pourraient adopter des règlements ou prendre d'autres mesures susceptibles d'avoir des répercussions néfastes sur le secteur et ses activités de services mobiles, notamment des mesures qui pourraient intensifier la concurrence ou augmenter les coûts.

Nouvelle technologie mobile

La gamme de fréquences 2GHz est un spectre qui, jusqu'à récemment, était peu utilisé en téléphonie mobile. Bien que certains fournisseurs d'appareils mobiles offrent des combinés adaptés pour la technologie des services 3G+, le nombre de combinés disponibles pour les services 3G+ est limité sur le marché. Par conséquent, la gamme de combinés pour les services 3G+ offerts actuellement par Quebecor Media n'inclut pas certains combinés plus populaires et n'est pas aussi vaste que celle de certains autres fournisseurs. De plus, la plupart des manufacturiers de combinés ont réduit leur nombre d'unités en stock. S'ils continuent à offrir en exclusivité certains nouveaux produits au Canada, cela pourrait possiblement réduire le nombre de combinés disponibles pour Quebecor Media dans la bande des services 3G+. Quebecor Media pourrait devoir engager des dépenses plus élevées pour le recrutement de clients à cause du marché plus restreint pour ce type de technologie et pourrait peut-être avoir un nombre réduit de combinés à offrir à ses clients, ce qui risquerait de ralentir la croissance de sa clientèle et amoindrir sa capacité d'exercer ses activités de services mobiles avec succès et de façon concurrentielle.

Dépenses en immobilisations

La stratégie de Quebecor Media qui consiste à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Quebecor Media a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'agrandissement et de la maintenance de son réseau, ainsi que du lancement et de l'augmentation de services nouveaux ou additionnels. Quebecor Media prévoit devoir engager, à court et à moyen terme, des dépenses en immobilisations supplémentaires afin de maintenir et d'élargir ses systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès à Internet et de la télévision HD et des coûts de déploiement des infrastructures de services mobiles.

La demande pour les services de données mobiles a crû à un rythme sans précédent et on prévoit que cette demande va croître davantage sous l'effet de l'augmentation des niveaux de pénétration des services à large bande, de l'accroissement des besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, de la baisse des prix des téléphones intelligents et des appareils conçus seulement pour Internet (ex : les appareils à haut débit de données tels que les clés Internet, les tablettes et les lecteurs de livres électroniques), de l'accroissement du contenu multimédia des services et des applications, de l'augmentation de la concurrence dans les services mobiles et possiblement les plans de données illimités. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Quebecor Media pourrait devoir acquérir du spectre additionnel afin de répondre à cette demande croissante. La capacité à acquérir du spectre additionnel (si nécessaire) dépend de l'horizon temporel et des règles établies par Industrie Canada.

Rien ne garantit que Quebecor Media pourra obtenir les fonds nécessaires au financement de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies ou d'autres dépenses en immobilisations requises en plus de l'achèvement du déploiement de ses infrastructures de services mobiles, que ce soit en les générant en interne, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Quebecor Media ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations et les investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file, et ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en souffrir. Même si Quebecor Media obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa compétitivité à venir.

Adoption de la téléphonie mobile au détriment de la téléphonie fixe par les consommateurs

La tendance récente de substitution du téléphone fixe pour le téléphone mobile (ou « couper le cordon », soit des clients mettant fin à leur contrat de téléphonie fixe et adoptant uniquement les services de téléphonie mobile), causée par l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada et les diverses offres illimitées lancées par les opérateurs de téléphonie mobile, pourrait affecter la demande pour les services de téléphonie par câble. Quebecor Media pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle en téléphonie par câble à ses services de téléphonie mobile, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses affaires, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Concurrence des technologies alternatives

L'industrie des médias connaît une évolution technologique rapide et considérable, qui a donné naissance à de nouveaux moyens de diffusion de programmation et de contenu. L'essor constant d'Internet offre de nouvelles options de distribution de contenus qui rivalisent avec les médias traditionnels. De plus, dans chacun des marchés de télédiffusion de Quebecor Media, les organismes de réglementation de l'industrie ont déjà autorisé les services de TDS, les services micro-ondes et les services de VDSL, et pourraient autoriser d'autres nouvelles méthodes de diffusion d'émissions télévisées et d'autres contenus plus rapides et offrant une qualité supérieure. Quebecor Media ne sera peut-être pas en mesure de concurrencer avec succès les technologies actuelles ou de conception nouvelle (par exemple la IPTV) ou elle devra peut-être acquérir, mettre au point ou intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, de la mise au point ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être considérable, et il pourrait s'avérer difficile pour Quebecor Media de financer ce déploiement, ce qui risquerait d'avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. Toute difficulté ou incapacité de ce genre quant à la compétitivité de Quebecor Media pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

L'amélioration technologique continue d'Internet, combinée à des vitesses de téléchargement plus rapides et des réductions de coûts pour les clients, pourrait rediriger une partie de la clientèle de Quebecor Media souscrivant à ses services de télédistribution et utilisant la vidéo sur demande vers un nouveau modèle de consommation de vidéo sur Internet. Bien que cela risque d'avoir un impact positif sur la demande pour ses services Internet, la consommation de vidéo sur Internet pourrait avoir un impact défavorable sur la demande pour ses services de vidéo sur demande en télédistribution.

Succès du déploiement des services et des stratégies d'exploitation

Les stratégies d'affaires de Quebecor Media sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateformes de solutions de publicité, le lancement et le déploiement de produits et services à valeur ajoutée tels que les services 3G+, la recherche d'occasions de promotions publicitaires croisées, le maintien d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif afin de réduire les coûts, l'intégration poussée des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle. Quebecor Media pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre pleinement ces stratégies ou de rencontrer les résultats anticipés sans encourir des coûts importants ou même, de les rencontrer en partie ou en totalité. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être lésée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, la croissance continue des coûts d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, des changements technologiques et les autres facteurs décrits dans cette section. Quebecor Media pourrait aussi être tenue de recourir à des dépenses en immobilisations ou d'autres investissements, ce qui pourrait affecter sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies d'affaires dans la mesure où elle serait incapable de sécuriser du financement additionnel selon des conditions acceptables ou de générer suffisamment de fonds autogénérés pour rencontrer ces obligations. Toute défaillance à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact réel sur sa réputation, ses affaires courantes, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à rencontrer ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Croissance rapide

Au cours des dernières années, Quebecor Media a crû et a développé de façon importante ses activités. Dans des conditions favorables, elle a cherché à faire des acquisitions opportunistes ou stratégiques et à élargir les activités auxquelles elle participe – comme ce fut le cas avec ses activités de fournisseur de services de téléphonie mobile doté d'installations – et pourrait continuer de le faire. Cette croissance est exigeante pour la direction de Quebecor Media et continuera de l'être. Quebecor Media ne peut garantir qu'elle réussira à mettre en valeur l'une ou l'autre de ces acquisitions ou activités élargies, ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Quebecor Media ainsi que ses acquisitions pourraient la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité de poursuivre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses perspectives ou à ses résultats d'exploitation. En outre, si Quebecor Media ne réussit pas à gérer et à intégrer les entreprises acquises ou qu'elle doive

engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Personnel clé

Le succès de Quebecor et ses filiales est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité de garder les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et le défaut de Quebecor et ses filiales de recruter, de former et de garder de tels employés pourrait fortement ébranler ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités et stratégies d'exploitation, Quebecor et ses filiales doivent maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de leurs systèmes d'exploitation et de gestion et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer leurs employés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Quebecor pourraient subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité

Les revenus de publicité sont la première source de revenus des secteurs Médias d'information et Télédiffusion de Quebecor Media. Dans ces secteurs, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur ses principaux marchés pour les médias d'information et la télédiffusion, ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Ces facteurs économiques influent sur les revenus de publicité provenant de la publicité au détail, de la publicité nationale et des petites annonces dans les médias d'information, ainsi que sur les revenus de publicité à la télévision. Comme une bonne part des revenus de publicité de Quebecor Media provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail et de l'automobile, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, des répercussions négatives sur les revenus et résultats d'exploitation des secteurs Médias d'information et Télédiffusion. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait toucher encore davantage la publicité nationale principale.

Outre l'incidence des cycles économiques, l'industrie des journaux vit des changements structurels, notamment l'avènement d'une culture de gratuité, les habitudes changeantes des lecteurs, la nature transférable des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation de l'industrie publicitaire. La concurrence pour obtenir les dépenses publicitaires ne vient donc plus seulement des autres journaux (dont les journaux nationaux, métropolitains – payants et gratuits – et de banlieue), des magazines et des plateformes médiatiques plus conventionnelles, tels les télédiffuseurs, les systèmes et réseaux de câblodistribution, la télévision et la radio par satellite, le marketing direct et les envois publicitaires solos et collectifs, mais aussi des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont principalement Internet et la diffusion sur des appareils mobiles) aux consommateurs et aux annonceurs. Malgré le fait que Quebecor Media s'affaire à offrir une plus-value en termes de solution de publicité à ses annonceurs, dont la publication d'éditions numériques par un certain nombre de ses journaux, elle pourrait ne pas être en mesure de maintenir la même part des revenus de publicité. La capacité du secteur Médias d'information à croître et à avoir du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité d'attirer les annonceurs sur ses sites Web, ce qui dépend en partie de sa capacité à générer du trafic en ligne et le taux de clics pour y accéder. Quebecor Media pourrait subir des contrecoups du développement de nouvelles technologies qui bloquent l'affichage de ses publicités et il ne peut y avoir aucune garantie à l'effet qu'elle aura du succès à générer du trafic ou à attirer des annonceurs sur ses sites.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes par câble et par satellite, les progrès de la technologie mobile, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels – qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, ont contribué à une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et à un environnement de ventes de publicité posant un plus grand défi.

Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les revenus, les résultats d'exploitation, la situation financière, les activités et les perspectives de Quebecor Media.

Concurrence pour les parts de marché de lectorat et d'auditoire

Dans le secteur Médias d'information, les revenus générés dépendent fortement des revenus de publicité qui sont, quant à eux, générés par le lectorat et le tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats de l'annonceur. En général, le lectorat et le tirage sont fondés sur le contenu du journal, le service, la disponibilité et le prix. Pendant plusieurs années, Quebecor Media, comme l'ensemble de l'industrie des journaux, a fait face à des défis pour maintenir le tirage et les revenus, entre autres à cause de la concurrence exercée par les autres journaux et les autres plateformes médiatiques (souvent offertes gratuitement à l'utilisateur), comme Internet et les appareils mobiles, ainsi que de la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux, plus particulièrement chez les jeunes qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux de Quebecor Media aurait un effet important sur le taux et le volume de ses revenus de publicité dans les journaux (les taux étant notamment fondés sur le tirage

et le lectorat) et pourrait aussi influencer sur sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs de tirage de ses imprimés, le tout étant susceptible de nuire sensiblement à ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives. Pour préserver son tirage et son trafic en ligne, Quebecor Media pourrait devoir engager des dépenses additionnelles, et rien ne garantit qu'elle sera en mesure de les recouvrer grâce à l'augmentation des revenus de tirage et de publicité.

Dans le secteur Télédiffusion, l'information relative à la part de l'auditoire et aux cotes d'écoute, les données démographiques de l'auditoire et les tarifs sont les principaux moteurs de la concurrence en matière de publicité télévisuelle. À l'instar du secteur Médias d'information, l'auditoire de la télévision conventionnelle se fragmente de plus en plus, une situation surtout attribuable à la prolifération et à la popularité croissante des chaînes par câble et par satellite et à la migration vers d'autres sources de diffusion de contenus, comme Internet et les appareils mobiles, de plus en plus utilisées pour la diffusion de nouvelles, de divertissement et d'autres contenus (et pour l'accès à ces ressources). Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Quebecor Media et ses revenus de publicité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives pourraient s'en ressentir fortement.

Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée

Le rendement financier des activités de câblodistribution et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Quebecor Media peut distribuer un vaste éventail de chaînes de télévision attrayantes programmées dans les bonnes cases horaires à des taux raisonnables. Quebecor Media acquiert sa programmation télévisuelle auprès de fournisseurs aux termes de contrats de programmation. La qualité et le nombre d'émissions qu'elle offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix qu'elle peut demander pour ces services. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial quant aux produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'impossibilité de Quebecor Media d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transmettre les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

En outre, la mesure dans laquelle Quebecor Media réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend, en partie, de sa capacité d'offrir du contenu de qualité et une variété attrayante de choix et de forfaits de programmation. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes diminue fortement ou si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir considérablement.

Coût, qualité et variété des produits télévisuels

Le coût le plus important du secteur Télédiffusion de Quebecor Media est celui de la programmation télévisuelle. Ses activités de télédiffusion peuvent être exposées à des coûts de programmation télévisuelle volatils ou majorés qui pourraient nuire à ses résultats d'exploitation. À cet égard, Quebecor Media a, par exemple, dans le passé, demandé à l'organisme de réglementation de supprimer certaines obligations de Groupe TVA, dont celle d'acheter un pourcentage déterminé d'émissions auprès de producteurs indépendants qui font tous partie du même syndicat. Cette demande a été rejetée.

De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, Internet, mobile ou d'autres moyens pourraient aussi influencer sur la disponibilité et le coût des émissions et intensifier la concurrence au chapitre des revenus publicitaires. Les coûts de production et de distribution des émissions et des autres formes de divertissement pourraient aussi augmenter dans l'avenir. De plus, des émissions peuvent être achetées en vue de leur diffusion deux ou trois ans à l'avance, de sorte qu'il est difficile de prévoir leur succès. Dans certains cas, des émissions doivent être remplacées avant que leur coût ait pu être amorti entièrement, entraînant des ajustements comptables qui pourraient accélérer la comptabilisation de charges.

Coût du papier journal

Le prix du papier journal, qui constitue la matière première de base nécessaire à la publication des journaux, a subi d'importantes fluctuations au fil des ans et continuera probablement d'en subir. En 2010, la consommation totale de papier journal par les activités du secteur Médias d'information de Quebecor Media a été d'environ 144 000 tonnes métriques. Le papier journal représente sa plus grosse dépense au chapitre des matières premières et un des éléments les plus importants de ses charges d'exploitation. Les dépenses liées au papier journal ont représenté environ 9,8 % (81,4 M\$) des frais d'exploitation du secteur Médias d'information pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Les variations du prix du papier journal pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de Quebecor Media, et l'instabilité ou l'augmentation des coûts du papier journal ont eu un impact considérable sur ses résultats d'exploitation par le passé et risquent d'en avoir un dans l'avenir.

Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Quebecor Media achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fournisseur (le « fournisseur de papier journal »). Selon les modalités de son entente avec son fournisseur de papier journal, Quebecor Media bénéficie d'un rabais sur les prix du marché, de ristournes additionnelles sur le volume pour les achats dépassant certains seuils, ainsi que d'un plafond sur le prix unitaire du papier journal. Il s'agit d'une entente à court terme et rien ne garantit que Quebecor Media pourra la renouveler ni que son fournisseur de papier journal continuera de l'approvisionner en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables après l'expiration de son entente. Si Quebecor Media ne réussit pas à continuer de

s'approvisionner en papier journal auprès de son fournisseur de papier journal à des conditions favorables ou si elle ne parvient pas à trouver d'autres sources d'approvisionnement suffisant en papier journal à des conditions qu'elle juge acceptables, ses coûts risquent d'augmenter substantiellement, ce qui pourrait nuire sensiblement à la rentabilité du secteur Médias d'information et à ses résultats d'exploitation. Quebecor Media dépend aussi de son fournisseur de papier journal pour la livraison de papier. La disponibilité de ses besoins en papier, et donc de ses activités d'exploitation, peut être considérablement affectée par différents facteurs, y compris des conflits de travail affectant son fournisseur de papier journal ou la cessation des activités d'exploitation de son fournisseur de papier journal.

De plus, puisque la production de journaux requiert une main-d'œuvre abondante et que Quebecor Media exerce ses activités à l'échelle du Canada, son secteur Médias d'information a une structure de coûts fixes relativement élevée. Durant les périodes de contraction de l'activité économique, ses revenus peuvent fléchir alors que certains coûts demeurent stables, ce qui peut entraîner une diminution du bénéfice.

Réseau en grappe unique

Quebecor Media offre des services de télévision numérique, d'accès Internet et de téléphonie au moyen d'une tête de ligne primaire, et ses services de télévision analogique au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Quebecor Media l'empêcherait de livrer certains de ses produits et services dans tout son réseau tant qu'elle n'aurait pas résolu la panne, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle et risquerait d'exposer l'entreprise à des poursuites civiles.

Tiers fournisseurs

Quebecor Media dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel et de l'équipement essentiels à ses activités. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Quebecor Media et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux de câble et mobile. Un nombre limité de fournisseurs offrent ces services et ce matériel. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Quebecor Media le matériel ou les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution, ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Quebecor Media ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps voulu et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de déployer ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir grandement. De plus, Quebecor Media obtient beaucoup d'information grâce à des ententes de licences avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs afin de fournir le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Quebecor Media est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec ces fournisseurs de contenu ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités de son secteur Médias d'information pourraient être grandement compromises.

Grèves et moyens de pression

Au 31 décembre 2010, environ 42 % des employés de Quebecor Media étaient représentés par des conventions collectives. Par l'intermédiaire de ses filiales, Quebecor Media est présentement partie à 102 conventions collectives :

- Vidéotron est partie à cinq conventions collectives, représentant environ 3 340 employés syndiqués. Les deux plus importantes conventions collectives couvrant des employés syndiqués des régions de Montréal et de Québec expireront le 31 décembre 2013. Deux conventions collectives couvrant les employés syndiqués des régions de Chicoutimi et de Hull expireront le 12 décembre 2014 et le 31 août 2015 respectivement, et une convention collective couvrant approximativement 50 employés de sa filiale SETTE inc. expirera le 31 décembre 2012.
- Corporation Sun Media (y compris Osprey Media) est partie à 74 conventions collectives, représentant environ 1 760 employés syndiqués. Vingt et une conventions collectives, représentant approximativement 920 employés, ou 52 % des employés syndiqués de Corporation Sun Media, ont expiré. Les négociations relatives à ces conventions collectives sont déjà en cours ou débiteront en 2011. Les autres conventions collectives expireront à divers moments d'ici le mois de décembre 2013.
- Groupe TVA est partie à 13 conventions collectives, représentant environ 1 160 employés syndiqués. De ce nombre, deux conventions collectives, représentant approximativement 20 employés, ou 1,7 % des employés syndiqués de Groupe TVA, ont expiré. Les autres conventions collectives expireront à divers moments entre le 30 avril 2011 et le 31 décembre 2013.
- Sur les 10 autres conventions collectives, représentant environ 530 employés, une convention collective, représentant 40 employés syndiqués ou 7 % des employés syndiqués de Quebecor Media, est expirée. Les autres conventions collectives expireront à divers moments entre le mois de mai 2011 et le mois de décembre 2017.

Par le passé, Quebecor Media a fait face à des conflits de travail qui ont perturbé ses activités, causé des dommages à son réseau ou à son matériel, freiné sa croissance et amoindri ses résultats d'exploitation.

Le 26 février 2011, les membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (STIJM) se sont prononcés, dans une proportion de 64,1 %, en faveur de la recommandation du médiateur en vue de régler le conflit de travail au *Journal de Montréal*. En effet, un lock-out avait été décrété par l'employeur, le 24 janvier 2009, face au refus de la partie syndicale de reconnaître l'urgence de la situation et la nécessité d'apporter des changements fondamentaux au modèle d'affaires du *Journal de Montréal*. Quebecor Media s'est déclarée satisfaite du vote des membres du STIJM et a accepté la recommandation du médiateur. Les parties doivent maintenant négocier un protocole de retour au travail afin de mettre un terme au conflit.

Quebecor Media ne peut pas prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou le renouvellement de conventions collectives, ni ne peut assurer avec certitude que des arrêts de travail, des grèves, ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Quebecor Media, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact néfaste sur ses activités, ses biens, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même si elle ne subit pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir des conséquences négatives sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Cela serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre encore davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Lois et règlements en matière environnementale

Quebecor Media est assujettie à divers lois et règlements en matière environnementale. Certaines installations de Quebecor Media sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et dans les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Quebecor Media sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables dans l'avenir pourrait donner lieu à de lourdes obligations pour Quebecor Media. Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années, et cette évolution pourrait se poursuivre. Les propriétés de Quebecor Media et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Quebecor Media ne procède à aucune étude ou mesure corrective importante, ne prévoit pas le faire, et les organismes de réglementation n'en ont exigé aucune. Toutefois, elle ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des conditions environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune condition environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Des préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquences pourraient porter préjudice à la conduite de nos affaires

Certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquences provenant de combinés et de sites cellulaires de téléphonie mobile et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Tous nos sites cellulaires sont conformes avec les lois en vigueur et nous comptons sur nos fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui nous est fourni rencontre toutes les exigences applicables en matière de santé. Bien qu'il n'y ait aucune preuve scientifique d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées, de nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et nous ne pouvons garantir les résultats de ces études futures. Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquences pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou nous exposer à des litiges potentiels. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite de nos affaires, nos perspectives, nos revenus, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Quebecor et ses filiales sont parties dans plusieurs procédures judiciaires et d'autres poursuites relatives à la conduite de leurs affaires.

Un certain nombre de poursuites ont été intentées contre Quebecor et ses filiales. Bien que, de l'avis de la direction, le résultat de ces poursuites ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur les liquidités et la situation financière de Quebecor et ses filiales, une issue défavorable dans ces poursuites pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles requièrent de la part de ses gestionnaires, peuvent être importants.

Risques liés aux lois et à la réglementation gouvernementale

Les activités de Quebecor Media sont assujetties à une réglementation gouvernementale importante au Canada. Les lois et règlements gouvernent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être chargés au public dans certaines circonstances. Actuellement, il y a plusieurs restrictions importantes sur la capacité d'entités non canadiennes d'être propriétaire ou de contrôler des licences de radiodiffusion et de télécommunications au Canada, bien que le gouvernement fédéral examine présentement la possibilité de diminuer les restrictions sur la propriété étrangère. Les opérations de diffusion de programmation et de télécommunications de Quebecor Media (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) et la *Loi sur les télécommunications* (Canada). Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, sujets à certaines directives du cabinet fédéral. Les activités de câblodistribution et de téléphonie mobile de Quebecor Media sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) qui est administrée par Industrie Canada.

De plus les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique et à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Quebecor Media, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences supplémentaires de spectre accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un effet important sur ses affaires (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), sa condition financière, ses perspectives et ses résultats d'exploitation. De plus, Quebecor Media pourrait encourir des dépenses accrues nécessaires afin de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement à s'y conformer. Il est difficile de prédire la teneur des lois et des règlements qui seront adoptés ou de quelle manière ils seront interprétés par les tribunaux pertinents, ou l'étendue selon laquelle quelque changement pourrait porter préjudice à Quebecor Media.

Renouvellement ou accord de licences

Les licences de radiodiffusion et de distribution accordées par le CRTC à Quebecor Media doivent être renouvelées de temps à autre, typiquement à tous les sept ans, et ne peuvent être transférées sans approbation réglementaire. Bien que les règlements et politiques du CRTC n'obligent pas un diffuseur à obtenir l'approbation du CRTC lorsqu'il achète une société médiatique non réglementée, tel qu'un journal, le CRTC pourrait considérer la question des propriétés médiatiques multiplateformes de Quebecor Media lors des procédures de renouvellement de licence et pourrait aussi considérer cette question en décidant de lui accorder ou non de nouvelles licences. De plus, le CRTC a le pouvoir de prévenir ou de faire face à l'émergence d'avantages concurrentiels indus au nom d'une de ces licences là où un tel avantage existe.

Le CRTC pourrait exiger de Quebecor Media qu'elle prenne des mesures qui pourraient avoir un impact défavorable important sur l'intégration de ses actifs, ses employés et sa faculté à matérialiser certains des bénéfices anticipés de ses acquisitions. Son incapacité à renouveler l'une ou l'autre de ses licences ou d'acquérir de nouveaux intérêts ou licences selon des conditions acceptables, ou simplement d'en acquérir, pourrait avoir un impact défavorable important sur la conduite de ses affaires, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les licences de services mobiles évolués de Vidéotron ont été émises en décembre 2008 pour un terme de 10 ans. Au moins 2 ans avant la fin de ce terme, et pour chaque terme subséquent, Vidéotron pourrait faire une demande pour l'obtention d'une licence renouvelée pour un terme de 10 ans. Le renouvellement de licences de services mobiles, même si les frais de licence devaient s'appliquer pour une licence à terme subséquente, sera assujetti au processus de consultation publique amorcée au cours de la huitième année du terme de la licence.

Droit d'accès aux structures

Quebecor Media doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour déployer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Quebecor Media peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada).

Quebecor Media a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire. L'entente de Quebecor Media avec Hydro-Québec, qui est de loin la plus grande société hydroélectrique, prendra fin en décembre 2011. Les taux sont actuellement ajustés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation (« IPC »). Une augmentation des tarifs d'Hydro-Québec pourrait avoir un impact défavorable important sur la structure de coûts de Vidéotron.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Quebecor et ses filiales ont une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2010, Quebecor et ses filiales avaient une dette à long terme consolidée de 3,62 G\$. L'importante dette de Quebecor et ses filiales pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître leur vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter qu'elles consacrent une partie importante de leurs flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à leur dette, limitant ainsi la disponibilité de leurs flux de trésorerie en vue du financement de leurs dépenses en immobilisations, de leur fonds de roulement ou de leurs autres besoins généraux ;
- limiter leur souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans leurs activités et dans leurs secteurs d'activité ;
- les désavantager par rapport à leurs concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar des clauses restrictives financières ou autres aux termes de leur dette, leur capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Malgré le niveau d'endettement de Quebecor et ses filiales, leurs titres de créance respectifs leur permettent de contracter une importante dette supplémentaire dans l'avenir.

Clauses restrictives

Les titres de créance de Quebecor et ses filiales contiennent certaines clauses d'exploitation et financières restrictives qui limitent leur capacité à certains égards, y compris :

- l'emprunt de fonds ou la vente d'actions privilégiées ;
- le cautionnement de titres de créance ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le versement de dividendes et leur capacité d'effectuer d'autres paiements visés par des restrictions ;
- la création ou l'autorisation de certains privilèges ;
- l'utilisation du produit tiré de la vente d'actifs et d'actions de filiales ;
- la vente d'éléments d'actif ;
- la création ou l'autorisation de restrictions relatives à la capacité de ses filiales assujetties à des restrictions, s'il en est, de verser des dividendes ou de procéder à d'autres distributions ;
- l'exécution de certaines opérations entre apparentés ; et
- la conclusion de fusions, de regroupements et de transferts visant la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs.

Si Quebecor et ses filiales étaient incapables de respecter leurs engagements et d'obtenir des renonciations de la part de leurs créanciers, elles seraient incapables de contracter des emprunts additionnels aux termes de leurs facilités de crédit et seraient en défaut à l'égard de leur dette aux termes de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance du terme de leur titres de créance et causer des défauts croisés aux termes de leurs autres dettes. Si l'endettement de Quebecor et de ses filiales s'accélère, elles pourraient ne pas être en mesure de rembourser leur dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable important sur leur situation financière. De plus, si Quebecor et ses filiales contractent des emprunts additionnels dans l'avenir, elles pourraient être assujetties à des clauses restrictives additionnelles, qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elles sont déjà assujetties. Même si Quebecor et ses filiales étaient capables de se conformer à

toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant leur capacité de gérer leurs activités à leur gré pourraient nuire à leurs activités, notamment en limitant leur capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elles estiment avantageuses pour elles.

Société de gestion

Quebecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Quebecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales et de la distribution de ces bénéfices à Quebecor ou de prêts, d'avances ou autres paiements faits par ces entités envers Quebecor. La capacité de ces entités de verser des dividendes ou de faire des prêts, des avances ou des paiements est tributaire de leurs résultats d'opération et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles prévus aux titres de créance.

Capacité de refinancement

Quebecor et ses filiales pourraient devoir refinancer certains de leurs titres d'emprunt avant ou à leur échéance. La capacité de Quebecor et ses filiales d'obtenir du financement additionnel pour rembourser leur dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché et leur rendement d'exploitation. Le resserrement du crédit disponible et les problèmes que connaissent les marchés financiers mondiaux pourraient aussi limiter leur capacité d'obtenir du refinancement à l'échéance. Rien ne garantit que Quebecor pourra obtenir un tel financement ou qu'elle pourra le faire selon des conditions avantageuses.

Volatilité et perturbations dans les marchés des capitaux et du crédit

Les marchés des capitaux et du crédit ont été extrêmement volatils et ont subi de grandes perturbations au cours des deux dernières années, résultant en une intense pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises.

Les perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt applicables à l'émission de titres d'emprunt et l'augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. La persistance de ces perturbations pourrait entraîner des frais d'intérêts accrus pour Quebecor et ses filiales, ce qui nuirait à leurs résultats d'exploitation et à leur situation financière.

L'accès de Quebecor et ses filiales à des fonds aux termes de leurs facilités de crédit actuelles dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles sont aux prises avec un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Quebecor et ses filiales, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'une défaillance d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblée par les autres.

Si la volatilité et les perturbations à long terme des marchés des capitaux et du crédit se poursuivent en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options s'offrant aux principales institutions financières ou les défaillances de leur part pourraient nuire à l'accès de Quebecor et ses filiales aux liquidités dont elles ont besoin pour exercer leurs activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Quebecor et ses filiales à prendre des mesures pour préserver la trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de leurs entreprises.

Des perturbations soutenues sur les marchés pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Quebecor et ses filiales et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits qu'elles fournissent. Ce genre d'événements pourrait avoir des conséquences néfastes sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière de Quebecor et ses filiales.

Risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels elle est confrontée, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Société.

Par suite de leur utilisation d'instruments financiers, la Société et ses filiales sont exposées au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions. Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société et ses filiales utilisent des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CAD la totalité des versements sur leurs dettes libellées en dollars U.S. (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisation libellés en devises, et ii) pour obtenir un équilibre établi entre

des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société et ses filiales n'ont pas l'intention de régler leurs instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives. La Société et ses filiales désignent leurs instruments financiers dérivés comme couverture de la juste valeur ou couverture des flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient aux fins de la comptabilité de couverture.

Description des instruments financiers dérivés

Tableau 18

Contrats de change à terme au 31 décembre 2010

(en millions de dollars)

Devises (vendues/achetées)	Échéance	Taux moyen de change	Montant de référence
Corporation Sun Media			
\$/\$US	15 février 2013	1,5227	312,2
Vidéotron			
\$/US\$	À moins d'un an	1,0168	139,5

Tableau 19
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt au 31 décembre 2010
(en millions de dollars)

	Période de couverture	Valeur nominale		Taux annuel d'intérêt selon le taux effectif de couverture	Taux annuel d'intérêt nominal de la dette	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CAD contre un dollar U.S.
Quebecor Media						
Billets de premier rang	2007 à 2016	700,0	\$US	7,69 %	7,75 %	0,9990
Billets de premier rang	2006 à 2016	525,0	\$US	7,39 %	7,75 %	1,1600
Prêt à terme « B »	2009 à 2013	113,8	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,22 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Prêt à terme « B »	2006 à 2013	49,6	\$US	6,44 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Vidéotron						
Billets de premier rang	2004 à 2014	190,0	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,80 %	6,875 %	1,2000
Billets de premier rang	2004 à 2014	125,0	\$US	7,45%	6,875 %	1,1950
Billets de premier rang	2003 à 2014	200,0	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,73 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2003 à 2014	135,0	\$US	7,66 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2005 à 2015	175,0	\$US	5,98 %	6,375 %	1,1781
Billets de premier rang	2008 à 2018	455,0	\$US	9,65 %	9,125 %	1,0210
Billets de premier rang	2009 à 2018	260,0	\$US	9,12 %	9,125 %	1,2965
Corporation Sun Media						
Billets de premier rang	2008 à 2013	155,0	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 3,70 %	7,625 %	1,5227
Billets de premier rang	2003 à 2013	50,0	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 3,70 %	7,625 %	1,5227

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Tableau 20
Ententes de swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2010
(en millions of dollars canadiens)

Date d'échéance	Montant nominal	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
Corporation Sun Media				
Octobre 2012	38,1 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	3,75 %	Acceptations bancaires 3 mois

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des espèces, des débiteurs (classés comme prêts et créances), des créditeurs et des charges à payer (classés comme autres passifs financiers) se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins d'un an ou sont dus sur demande. Les autres instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme disponibles à la vente ne sont pas importants et leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des quasi-espèces, des quasi-espèces en fiducie, des placements temporaires et des emprunts bancaires, classés comme détenus à des fins de transactions et comptabilisés à la juste valeur au bilan, est établie en utilisant les données autres que les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

La juste valeur des instruments financiers dérivés constatée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours du change à la fin de la période. La juste valeur constatée des instruments dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque de non-exécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables à l'exposition nette par la contrepartie ou la Société.

La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés est déterminée selon les modèles d'évaluation des options, y compris les facteurs de volatilité et d'actualisation.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivantes :

Tableau 21
Juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés
(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme ¹	(3 701,0) \$	(3 877,8) \$	(3 924,8) \$	(3 988,5) \$
Instruments financiers dérivés :				
Options de règlement anticipé	88,8	88,8	41,1	41,1
Ententes de swaps de taux d'intérêt	(1,3)	(1,3)	(4,3)	(4,3)
Contrats à terme de devises	(2,4)	(2,4)	(5,8)	(5,8)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt	(447,5)	(447,5)	(363,3)	(363,3)

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base de la prime liée au risque de défaillance de crédit utilisée pour calculer la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010, selon les modèles d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 100 points de base	6,2	10,7
Diminution de 100 points de base	(6,2)	(10,7)

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par des tierces parties.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2010, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. La provision pour créances douteuses liée aux activités d'exploitation poursuivies s'élevaient à 39,1 M\$ au 31 décembre 2010 (40,3 M\$ au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2010, 10,5 % des comptes clients liés aux activités d'exploitation poursuivies étaient datés de 90 jours et plus (9,8 % au 31 décembre 2009).

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	40,3	47,6
Reconnue aux résultats nets	27,8	23,5
Utilisation	(29,0)	(30,8)
Solde à la fin de l'exercice	39,1	40,3

La Société est d'avis que la diversité de sa clientèle et ses gammes de produits servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande sur les marchés locaux ou pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de leur utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société et ses filiales sont exposées au risque de non-exécution par des tierces parties. Lorsque la Société et ses filiales concluent des contrats sur des instruments financiers dérivés, les tierces parties (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de rencontrer leurs obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société et ses filiales gèrent ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 4,9 ans au 31 décembre 2010 (5,2 ans au 31 décembre 2009).

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la juste valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêts sur la dette libellée en dollars U.S., l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câbles, et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CAD. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes, s'il y a lieu, à verser sur la dette doit être versée en dollars U.S. La Société et ses filiales ont conclu des opérations de couverture visant 100 % du risque de change sur l'encours de leurs dettes libellées en dollars U.S. au 31 décembre 2010 et pour couvrir leur exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, de modems câbles, d'appareils mobiles et de dépenses en immobilisation. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

Le tableau suivant dresse un sommaire de la sensibilité estimée sur le résultat et sur les autres éléments du résultat étendu, avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice de un dollar CAD pour un dollar U.S. au 31 décembre 2010:

	Résultat	Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars U.S.	(1,0) \$	— \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	(0,4)	66,1
Diminution de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars U.S.	1,0	—
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	0,4	(66,1)

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit et facilités de crédit renouvelables de la Société et ses filiales portent intérêts à des taux variables basés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires (BA), ii) TIOL (taux interbancaire offert à Londres) et iii) taux préférentiel du Canada. Les billets de premier rang émis par la Société et ses filiales portent intérêts à des taux fixes. La Société et ses filiales ont conclu plusieurs ententes de swaps de taux d'intérêt et ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie et de juste valeur liés à des variations de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2010, compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme comprenait une portion de 74,1 % de dette à taux fixe, contre 68,2 % au 31 décembre 2009, et une portion de 25,9 % de dette à taux variable, contre 31,8 % au 31 décembre 2009.

La sensibilité estimative sur les frais financiers des dettes à taux variable, exception faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes est au 31 décembre 2010 de 11,0 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2010, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Résultat	Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 100 points de base	(1,7) \$	10,1 \$
Diminution de 100 points de base	1,7	(10,1)

Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société prend en compte les caractéristiques des actifs de ses filiales et les besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficace de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de l'avoir des actionnaires, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des actifs et passifs nets liés aux instruments financiers dérivés et de la part des actionnaires sans contrôle, moins les espèces et quasi-espèces, les espèces et quasi-espèces en fiducie et les placements temporaires. La structure du capital se présente comme suit :

Tableau 22
Structure du capital de Quebecor au 31 décembre 2010
(en millions de dollars canadiens)

	2010		2009	
Emprunts bancaires	5,7	\$	1,8	\$
Dette à long terme	3 618,1		3 880,5	
Passifs nets liés aux instruments financiers dérivés	451,2		373,4	
Part des actionnaires sans contrôle	1 430,3		1 216,8	
Espèces et quasi-espèces	(242,7)		(300,0)	
Espèces et quasi-espèces en fiducie	(5,3)		(5,3)	
Investissements temporaires	—		(30,0)	
Passif net	5 257,3		5 137,2	
Avoir des actionnaires	1 411,8	\$	1 170,4	\$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions en vertu des conditions dans ses contrats d'emprunts, liées aux investissements permis, des transactions interSociétés, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Éventualités

Des poursuites contre certaines filiales de la Société ont été engagées par une autre Société à l'égard de contrats d'impression, y compris la résiliation de contrats d'impression. Comme tous les litiges soumis au processus judiciaire, le dénouement de ces poursuites est impossible à déterminer avec certitude. Cependant, la direction de la Société est d'avis que ces poursuites sont sans fondement et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Un certain nombre d'autres poursuites engagées contre la Société et ses filiales sont en instance. La direction de la Société et ses filiales sont d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

Pratiques et estimations comptables déterminantes

Constataion des revenus

La Société constate ses revenus d'exploitation lorsque les critères suivants sont respectés :

- il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord ;
- la livraison a été effectuée ou les services ont été rendus ;
- le prix que l'acheteur doit payer au vendeur est déterminé ou déterminable ; et
- le recouvrement de la vente est raisonnablement assuré.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non réalisé est portée au poste « Revenus reportés ».

Les conventions de constatation des revenus des principaux secteurs de la Société sont les suivantes :

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services en vertu d'accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, Internet, téléphonie IP ou mobile, y compris les frais de branchement) et une autre unité pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable.

Les revenus des frais de branchement au câble sont reportés et constatés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront connectés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont reportés et constatés comme charges d'exploitation sur la même période. Les coûts excédant les revenus correspondants sont constatés immédiatement aux résultats. Les revenus d'exploitation tirés de la câblodistribution et de services connexes, tels que l'accès Internet, la téléphonie IP et mobile, sont constatés lorsque les services sont rendus. Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leur coût sont constatés aux résultats au moment de la livraison et, dans le cas des appareils mobiles, les revenus provenant de la vente d'équipements sont constatés aux résultats lorsque l'appareil est livré et branché. Les revenus tirés de la location de DVD et de Blu-ray sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les offres promotionnelles liées aux services aux abonnés sont comptabilisées en réduction des revenus des services visés sur la durée du contrat de service au cours de laquelle les services sont rendus. Les offres promotionnelles liées aux équipements, y compris les appareils mobiles, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lorsque l'équipement est livré. Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont constatés linéairement sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Médias d'information

Les revenus du secteur Médias d'information provenant du tirage sont constatés au moment de la livraison des publications, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus provenant de la vente de publicité sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication. Les revenus publicitaires sur les sites Internet sont constatés lorsque la publicité est diffusée sur les sites. Les revenus tirés de la distribution de publications et de produits sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés.

Télédiffusion

Les revenus tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire du secteur Télédiffusion sont constatés lors de la diffusion de la publicité. Les revenus provenant d'abonnement de clients à des chaînes spécialisées sont constatés sur une base mensuelle, lorsque le service est rendu. Les revenus provenant du tirage des activités d'édition sont constatés au moment de la livraison de la publication, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus tirés de la vente publicitaire liés aux activités de publication sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication. Les revenus publicitaires sur les sites Internet sont constatés lorsque la publicité est diffusée sur les sites.

Les revenus tirés de la vente de droits de diffusion de films et produits télévisuels sont constatés sur la période de diffusion ou la période au cours de laquelle les films sont présentés au cinéma, lorsque l'exploitation, la diffusion ou la vente peut commencer et lorsque la période de droits a débuté.

Les revenus tirés de la sortie en salle de films sont constatés durant la période de la présentation en salle selon un pourcentage des recettes des salles de cinéma. Les revenus tirés de la vente de DVD et de Blu-ray sont constatés au moment de leur livraison, moins une provision pour retours estimés ou sur la base d'un pourcentage des revenus du détaillant.

Loisir et divertissement

Les revenus tirés des magasins de détail, des activités d'édition et de distribution de livres sont constatés au moment de la livraison des produits, déduction faite des provisions pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation comprend deux étapes.

Lors de la première étape, la valeur comptable rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à sa juste valeur. Pour déterminer la juste valeur d'une unité d'exploitation, la Société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, et valide les résultats obtenus en comparaison avec les valeurs calculées selon d'autres méthodes telles que le multiple du bénéfice d'exploitation ainsi que le cours de l'action.

La méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs requiert l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou au passif.

L'évaluation de la juste valeur d'une unité d'exploitation requiert du jugement et se base exclusivement sur des estimations et des hypothèses.

Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition doit être réalisée. La juste valeur de tout écart d'acquisition rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à la valeur comptable de l'écart d'acquisition afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant.

La juste valeur de l'écart d'acquisition est déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La Société répartit la juste valeur d'une unité d'exploitation entre tous les actifs et passifs de cette unité, qu'ils soient considérés séparément ou non, et l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur les valeurs attribuées à ces actifs et passifs est la juste valeur de l'écart d'acquisition.

L'utilisation du jugement pour déterminer la juste valeur de l'unité d'exploitation et la répartition de cette valeur entre tous les actifs et passifs de l'unité d'exploitation peut influencer sur la perte de valeur de l'écart d'acquisition qui doit être comptabilisée.

Au quatrième trimestre 2008, l'environnement financier et économique difficile qui affectait certains secteurs d'activité de la Société a été un élément déclencheur du test de dépréciation de l'écart d'acquisition dans les secteurs Médias d'information, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. À la suite des résultats préliminaires du test, la Société a conclu que les écarts d'acquisitions de ces secteurs ont été dépréciés. Une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 631,0 M\$, sans incidence fiscale, a été inscrite aux livres, dont 595,0 M\$ dans le secteur Médias d'information, 10,0 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 26,0 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives. Au deuxième trimestre 2009, la Société a complété son test de dépréciation d'écarts d'acquisitions et une charge additionnelle pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 5,6 M\$ a été inscrite aux livres en tant qu'ajustement à la charge préliminaire de dépréciation de l'écart d'acquisition inscrite au quatrième trimestre 2008. La charge additionnelle a été répartie de la façon suivante : 1,7 M\$ dans le secteur Médias d'information, 1,2 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 2,7 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives.

En se basant sur les données et hypothèses utilisées aux fins de son dernier test de dépréciation de l'écart d'acquisition, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'achalandage qui présente un risque élevé de dépréciation dans un futur rapproché.

La valeur aux livres nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2010 était de 3,51 G\$.

Actifs incorporels avec durée de vie utile indéfinie

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie, tels que les marques de commerce et les licences de télédiffusion, sont également soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la valeur comptable des actifs incorporels avec leur juste valeur, et une perte de valeur est constatée dans les états consolidés des résultats pour un montant égal à l'excédent, le cas échéant.

Pour déterminer la valeur marchande des marques de commerce de ses publications, la Société utilise une méthode basée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dans laquelle les flux de trésorerie futurs sont évalués sur la base de leur potentiel de redevances.

Pour déterminer la juste valeur des licences de télédiffusion, la Société utilise la méthode Greenfield qui est basée sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Ces méthodes requièrent l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou au passif.

L'utilisation du jugement pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels avec durée de vie indéfinie peut influencer sur la perte de valeur qui doit être comptabilisée.

Au deuxième trimestre 2009, la Société a inscrit aux livres une charge de dépréciation de 8,0 M\$ de ses marques de commerce de publication du secteur Médias d'information après avoir complété son test annuel 2009 de dépréciation. Au quatrième trimestre 2008, l'environnement financier et économique difficile qui existait dans certains secteurs d'activité de la Société a été un élément déclencheur du test de dépréciation des marques de commerce de ses publications dans le secteur Médias d'information. En conséquence, Quebecor Media a enregistré une charge hors caisse de dépréciation des marques de commerce de ses publications de 40,2 M\$.

En se basant sur les données et hypothèses utilisées aux fins de son dernier test de dépréciation des licences de télédiffusion, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important de licences de télédiffusion qui présente un risque important de dépréciation dans un futur rapproché.

Par ailleurs, une fluctuation à la baisse de la juste valeur des marques de commerce de publication calculée selon le modèle d'évaluation utilisé entraîne un impact direct à l'état des résultats. En se basant sur les données et hypothèses utilisées aux fins de son dernier test de dépréciation des marques de commerce de publication, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important de marques de commerce de publication qui présente un risque important de dépréciation dans un futur rapproché.

Au 31 décembre 2010, la valeur aux livres nette des actifs incorporels avec durée de vie indéfinie était de 142,7 M\$.

Dépréciation des actifs à long terme

La Société révisé les valeurs comptables de ses actifs à long terme en comparant la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs avec les flux monétaires futurs non actualisés prévus qui seront générés par cet actif ou ce groupe d'actifs lorsqu'un événement indique que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. De tels actifs comprennent des propriétés et des équipements, des relations clients et des ententes de non-concurrence. De tels événements ou changements comprennent notamment une diminution importante du prix d'un actif sur le marché, la mise hors service d'un actif, l'inactivité d'un actif après la fermeture d'un atelier, les coûts qui excèdent de manière considérable le montant initialement prévu pour l'acquisition ou la construction d'une immobilisation, et les pertes d'exploitation ou de flux de trésorerie générés par cet actif. Conformément au chapitre 3063 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« *Manuel de l'ICCA* »), *Dépréciation d'actifs à long terme*, un test de dépréciation doit être effectué lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs détenu pour utilisation est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés qui devraient provenir de son utilisation ou de sa cession éventuelle. La perte de valeur est évaluée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. La Société estime les flux de trésorerie en fonction de leur rendement historique et des hypothèses sur le contexte économique, les prix et les volumes futurs. Les prix en vigueur sur le marché sont utilisés pour calculer la juste valeur.

En 2010, une charge pour dépréciation de 3,5 M\$ liée à certains actifs a été inscrite dans le secteur Médias d'information. De plus une charge pour dépréciation de 8,2 M\$ de certains équipements et de droits de diffusion a été inscrite dans le secteur Télédiffusion.

En 2009, une charge pour dépréciation de 0,4 M\$ liée à certains bâtiments, matériel et outillage a été inscrite dans le secteur Médias d'information. Au cours du quatrième trimestre 2008, la Société a conclu que des tests de dépréciation ont été déclenchés à la suite des mesures de restructuration instaurées en décembre 2008 et de la perte d'un important contrat d'impression. De plus, la Société a conclu que certains actifs à long terme étaient dépréciés. Par conséquent, une charge de dépréciation de 19,1 M\$ liée à certains bâtiments, matériel et outillage a été enregistrée.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne également ses instruments financiers dérivés comme couvertures de juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la relation de couverture et de façon continue par la suite.

La Société a recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à i) des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises, et à ii) des remboursements de capital sur la dette à long terme en devises. Ces contrats de change sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars U.S. a été fixée en dollars CAD sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars U.S. a été fixée en dollars CAD tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou en convertissant un index de taux variables vers un autre index de taux variables, sont désignés comme couvertures de la juste valeur.
- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque d'écart sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures des flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrites aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés classés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la relation de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la tranche inefficace est comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêts sur la dette à long terme couverte sont inscrits aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont présentés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments sont comptabilisées aux résultats et sont présentés dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

L'exercice du jugement dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et du risque de non-exécution, au moyen de modèles d'évaluation, peut influencer sur le montant du gain ou de la perte sur évaluation et de conversion des instruments financiers constaté dans les états des résultats, de même que sur le montant du gain ou de la perte sur instruments financiers dérivés présenté dans les états des autres éléments du résultat étendu.

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à ses employés des régimes de retraite à cotisations déterminées et à prestations déterminées. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Ses différents régimes de retraite ont fait l'objet d'évaluations actuarielles au cours des trois dernières années et les évaluations requises seront effectuées à différentes périodes au cours des trois prochaines années. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les obligations de la Société en matière de retraite et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées selon plusieurs hypothèses économiques et démographiques établies avec la collaboration des actuaires de la Société. Parmi les hypothèses clés, on retrouve le taux d'actualisation, le rendement prévu sur l'actif du régime, le taux d'augmentation de la rémunération et le coût des soins de santé.

La Compagnie considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les coûts et obligations des régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite au cours des prochains exercices.

Provision pour créances douteuses

La Société maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes impayés importants, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'historique du recouvrement.

Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, le prix d'achat est attribué à tous les éléments d'actif acquis et le passif pris en charge, en fonction de la juste valeur estimée de ces éléments à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments d'actif acquis et le passif pris en charge doit être constaté à titre d'écart d'acquisition. L'utilisation du jugement qui est requis pour déterminer l'estimation de la juste valeur et de la durée de vie utile de l'actif acquis et l'estimation de la juste valeur des éléments de passif pris en charge peut fortement affecter le bénéfice net. Cela peut se produire étant donné, entre autres, l'impact de la durée de vie utile des différents actifs acquis puisque des éléments d'actif pourraient avoir des durées de vie utile différentes de celles estimées. De plus, les impôts futurs calculés sur les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la plupart des actifs acquis sont comptabilisés dans la répartition du prix d'achat, tandis qu'aucun impôt futur n'est comptabilisé sur l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. En conséquence, dans la mesure où une valeur plus considérable est allouée aux actifs ayant une vie utile plus longue que celle accordée aux éléments d'actif ayant une vie utile plus courte, une dépense d'amortissement moindre pourrait être enregistrée pour une période donnée.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge requiert du jugement et se base exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur de l'écart d'acquisition et des licences de télédiffusion comptabilisée après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous les rubriques « Écart d'acquisition » et « Actifs incorporels avec durée de vie utile indéfinie ».

Impôts futurs

La Société doit évaluer la probabilité que les actifs d'impôts futurs découlant des écarts temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs, passifs et reports de pertes prospectifs soient ultérieurement recouverts. Cette évaluation est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts futurs qui sera finalement recouvert pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait à tout moment l'objet de vérifications de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce des activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue définitive soit difficile à prévoir.

Développements récents en comptabilité au Canada

À partir du 1^{er} janvier 2011, les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront entièrement alignés sur l'International Financial Reporting Standards (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La Société devra présenter ses états financiers intermédiaires et annuels de 2011 selon les IFRS et fournir de l'information comparative conforme aux IFRS pour l'exercice financier 2010.

Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir. Aux fins de l'adoption des IFRS, la Société a constitué une équipe d'implantation faisant intervenir un chef de projet, des membres de la direction des services et des filiales concernés et un comité de pilotage pour la gouvernance et la surveillance du projet, et a aussi retenu les services d'experts-conseils externes.

Un suivi à la haute direction et au comité de vérification sur l'avancement du projet de conversion des IFRS est effectué sur une base régulière.

Le projet de conversion consiste en quatre phases.

Phase « Diagnostic » – Cette étape comprenait un examen détaillé et une identification initiale des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, une évaluation préliminaire de la norme IFRS 1 sur les exemptions pour la première adoption des IFRS, et une évaluation à haut niveau des conséquences potentielles sur les rapports financiers, processus d'entreprise, contrôles internes et systèmes d'information.

Phase « Conception et élaboration de solutions » – Cette étape comprenait l'élaboration des solutions aux questions comptables, la préparation d'un plan de conversion, la quantification de l'impact de la conversion aux normes IFRS, l'examen et l'approbation des choix de conventions comptables, la réalisation d'une étude détaillée des impacts et des modifications à la conception des systèmes et des processus d'entreprise, le développement de matériel de formation IFRS et la rédaction des états financiers IFRS.

Phase « Mise en œuvre » – Cette étape comprenait l'implantation des changements aux systèmes, aux processus d'entreprise et aux contrôles internes, la détermination du bilan d'ouverture des IFRS et des incidences fiscales, le maintien d'une comptabilité en parallèle en 2010 selon les PCGR du Canada et les IFRS, et la préparation de rapprochements détaillés entre les PCGR du Canada et les IFRS relativement aux données comparables de 2010 dans les états financiers de 2011.

Phase « Post mise en œuvre » – Cette étape comprend l'évaluation du processus de conversion, l'évaluation des améliorations nécessaires pour un modèle IFRS opérationnel durable, et les tests de contrôles internes.

La Société a complété sa phase de mise en œuvre. Elle a offert, à l'échelle de l'entreprise, une formation complète à ses employés clés qui seront touchés par le passage aux IFRS et continue d'informer les parties prenantes internes et externes sur la progression du projet de conversion aux IFRS.

La direction a évalué les exemptions au principe d'application rétrospective disponibles sous IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, ainsi que leur incidence potentielle sur la situation financière future de la Société.

Lors de l'adoption des IFRS, les exemptions importantes que la Société appliquera à la date de transition sont les suivantes :

Exemption	Application de l'exemption
Regroupements d'entreprises	La Société appliquera l'exemption de ne pas redresser rétrospectivement les acquisitions d'entreprises conclues avant le 1 ^{er} janvier 2010. Aucun impact n'est prévu dans le bilan d'ouverture.
Avantages sociaux	La Société appliquera l'exemption permettant de comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels cumulés liés à ses régimes de retraite à prestations déterminées dans les bénéfices non répartis d'ouverture à la date de transition aux IFRS, avec une augmentation correspondante des passifs découlant des régimes de retraite.
Coûts d'emprunt	La Société a choisi de capitaliser des coûts d'emprunt calculés selon les normes IFRS sur les actifs éligibles dont la construction ou le développement a débuté après la date de transition. En conséquence, le solde de certains actifs à long terme et des bénéfices non répartis diminuera dans le bilan à la date de transition.

En plus des exemptions choisies décrites ci-dessus, les IFRS ne permettent pas une application rétroactive de la réévaluation des estimations des périodes précédentes et de la désignation des ententes de couverture. Ainsi, les hypothèses utilisées pour calculer les estimations établies en vertu des PCGR du Canada seront utilisées lors de la transition aux IFRS aux fins de la préparation du bilan d'ouverture. De même, lors de la transition, la comptabilité de couverture ne sera appliquée que sur les relations de couverture qui étaient désignées précédemment en vertu des PCGR du Canada.

La direction a finalisé la quantification préliminaire de l'incidence prévue des écarts importants entre les normes comptables IFRS et le traitement comptable actuel selon les PCGR du Canada. Les tableaux 23 à 25 présentent l'impact préliminaire de ces écarts sur les capitaux propres de la Société au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010, ainsi que sur l'état des résultats et l'état du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Tableau 23
Conciliation des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens)

	Différence	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Avoir des actionnaires selon les PCGR du Canada		1 411,8 \$	1 170,4 \$
Ajustements IFRS :			
Régimes à prestations déterminées	i)	(175,5)	(111,5)
Rémunération à base d'actions	ii)	(21,2)	(24,4)
Coûts d'emprunt capitalisés	iii)	(98,3)	(65,5)
Pertes de démarrage	iv)	(9,1)	(9,6)
Provisions	v)	(1,0)	(11,0)
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	vi)	15,5	15,5
Impôts sur le bénéfice	vii)	99,0	77,1
Autres		0,2	—
Sous-total		(190,4)	(129,4)
Part des actionnaires sans contrôle	viii)	1 430,3	1 216,8
Capitaux propres selon les IFRS		2 651,7 \$	2 257,8 \$
Capitaux propres attribuables aux (à la) :			
Actionnaires		1 304,8 \$	1 095,2 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	viii)	1 346,9	1 162,6

Tableau 24
Conciliation de l'état des résultats
(en millions de dollars canadiens)

	Différence	Exercice terminé le 31 décembre 2010		
		PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Revenus		4 000,1 \$	— \$	4 000,1 \$
Coût des ventes et frais de ventes et d'administration	i), ii)	2 671,1	(4,4)	2 666,7
Amortissement	iii), iv)	402,2	(3,0)	399,2
Frais financiers	iii)	287,3	35,3	322,6
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	xi)	(46,1)	—	(46,1)
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	v)	50,3	(13,2)	37,1
Perte sur refinancement de dettes		12,3	—	12,3
Bénéfice avant impôt sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle		623,0	(14,7)	608,3
Impôts sur le bénéfice	vii)	156,4	(4,7)	151,7
Part des actionnaires sans contrôle	viii)	(236,5)	236,5	—
Bénéfice net		230,1 \$	226,5 \$	456,6 \$
Bénéfice net attribuable aux (à la) :				
Actionnaires		230,1	(4,8)	225,3 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	viii)		231,3	231,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires :				
De base		3,58 \$	(0,08) \$	3,50 \$
Dilué		3,52	(0,08)	3,44

Tableau 25
Conciliation de l'état du résultat étendu
(en millions de dollars canadiens)

	Différence	Exercice terminé le 31 décembre 2010		
		PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Bénéfice net		230,1 \$	226,5 \$	456,6 \$
Autres éléments du résultat étendu :				
Conversion des investissements nets dans des établissements		(2,9)	—	(2,9)
Instruments financiers dérivés	xi)	51,4	—	51,4
Régimes à prestations déterminées	i)	—	(65,3)	(65,3)
Impôts sur le bénéfice	vii)	(5,2)	17,2	12,0
Part des actionnaires sans contrôle	viii)	(19,6)	19,6	—
Résultat étendu		253,8 \$	198,0 \$	451,8 \$
Résultat étendu attribuable aux (à la) :				
Actionnaires		253,8 \$	(30,2) \$	223,6 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	viii)		228,2	228,2

Les principales différences aux conventions comptables appliquées à la date de transition aux IFRS et, par la suite, au chapitre de la constatation, de la mesure, de la présentation et de la divulgation de l'information financière, ainsi que leurs impacts sur les états financiers pour les sujets importants sont les suivantes :

Sujets importants	Différence ayant un impact préliminaire sur les états financiers
i) Avantages sociaux (IAS 19 et IFRIC 14)	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas des régimes de retraite à prestations déterminées, la comptabilisation immédiate de tous les écarts actuariels cumulés tel qu'indiqué précédemment et des coûts pour services passés, pour lesquels les droits de prestations sont acquis, dans les bénéfices non répartis d'ouverture à la date de transition aux IFRS, avec une augmentation correspondante des passifs découlant des régimes de retraite. • Subséquemment à la date de la transition aux IFRS, constatation aux résultats du coût des services passés, pour lesquels les droits aux prestations sont acquis. Selon les PCGR du Canada, les coûts des services passés, pour lesquels les droits aux prestations sont acquis ou non, étaient constatés linéairement sur la durée résiduelle moyenne prévue de service des employés participants ou constatés immédiatement aux résultats dès qu'ils sont engagés dans certains cas. • Subséquemment à la date de transition aux IFRS, la Société a choisi de constater les gains et pertes actuariels aux résultats étendus lorsqu'ils se produisent, sans impact à l'état des résultats. Auparavant, selon les PCGR du Canada, les gains et pertes actuariels étaient amortis aux résultats selon la méthode du corridor. • Ce changement de convention comptable se traduit par la constatation d'une charge liée aux régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite différente de celle autrement constatée selon les PCGR du Canada. • La limite à laquelle un actif au titre des prestations définies peut être constaté diffère en IFRS, ce qui entraîne la constatation de passifs supplémentaires et la diminution des bénéfices non répartis d'ouverture

Sujets importants	Différence ayant un impact préliminaire sur les états financiers
	à la date de transition, et des autres éléments du résultat étendu dans les périodes subséquentes à la transition.
ii) Paiement fondé sur les actions (IFRS 2)	<ul style="list-style-type: none"> Le passif découlant d'un paiement fondé sur les actions à des employés, devant être réglé en espèces, est évalué initialement et à chaque date de fin de période à la juste valeur, comparativement à la valeur intrinsèque selon les PCGR du Canada. Lors d'attributions comportant des dates multiples pour l'acquisition des droits, chaque tranche est évaluée de manière indépendante. Cette différence augmente le passif lié aux rémunérations à base d'actions à la transition et modifie la charge de rémunération dans les périodes subséquentes.
iii) Coûts d'emprunt (IAS 23)	<ul style="list-style-type: none"> Tel qu'indiqué précédemment, la Société a choisi de capitaliser des coûts d'emprunt aux actifs éligibles dont la construction ou le développement a débuté après le 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, le solde des immobilisations et des actifs incorporels est réduit à la transition et les intérêts capitalisés en 2010 selon les PCGR du Canada sont passés à la dépense en IFRS.
iv) Immobilisations corporels (IAS 16)	<ul style="list-style-type: none"> Aucune capitalisation de pertes de démarrage enregistrées avant que certaines immobilisations corporelles construites à l'interne n'aient atteint le stade de quasi-achèvement. Par conséquent, certains soldes d'actifs à long terme et les bénéfices non répartis d'ouverture diminuent dans le bilan d'ouverture par le montant des pertes de démarrage capitalisées auparavant selon les PCGR du Canada. De même, la dépense d'amortissement est différente selon les normes IFRS.
v) Provisions et passifs éventuels (IAS 37)	<ul style="list-style-type: none"> Un seuil de probabilité différent est utilisé pour la constatation des passifs éventuels pouvant affecter le moment auquel une provision est comptabilisée. À la date de transition, les passifs liés à des pénalités sur contrats sont modifiés et l'ajustement requis est porté aux bénéfices non répartis d'ouverture.
vi) Actifs incorporels (IAS 38)	<ul style="list-style-type: none"> L'amortissement cumulé sur des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie qui a déjà été enregistré en PCGR du Canada avant 2002 est renversé lors de l'adoption initiale des IFRS afin de satisfaire à l'application rétroactive de l'IAS 38. Lors de la transition, la Société renverse donc l'amortissement cumulé qui a déjà été comptabilisé dans le passé sur des licences de télédiffusion.
vii) Impôts sur les résultats (IAS 12)	<ul style="list-style-type: none"> La manière prévue de recouvrer la valeur des actifs à durée de vie indéfinie aux fins du calcul de l'impôt différé est différente en IFRS. Le passif d'impôts différés est donc réduit lors de la transition. Les impôts différés du bilan d'ouverture sont également ajustés pour tenir compte des changements dans les autres postes comptables lors de la conversion aux IFRS. Les changements futurs dans les impôts différés au bilan afférents aux transactions comptabilisés dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat étendu sont aussi comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat étendu, au lieu d'être comptabilisés dans les résultats selon les PCGR du Canada.

Sujets importants	Différence ayant un impact préliminaire sur les états financiers
viii) Regroupements d'entreprises et participation ne donnant pas le contrôle (IFRS 3R)	<ul style="list-style-type: none"> • Les participations sans contrôle sont constatées à la juste valeur et présentées comme un élément distinct des capitaux propres. • Les frais de transaction liés à l'acquisition et les frais de restructuration sont comptabilisés aux résultats lorsqu'engagés. Une contrepartie conditionnelle est évaluée à sa juste valeur en date d'acquisition et les variations subséquentes de la juste valeur sont constatées aux résultats. • Les changements dans les participations dans une filiale qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisés comme des opérations sur les capitaux propres. • Ces différences pourraient également entraîner des impacts sur les états financiers lors d'une acquisition d'entreprise effectuée après la transition.
ix) Opérations entre apparentées	<ul style="list-style-type: none"> • La comptabilisation et l'évaluation de certaines opérations entre apparentés diffère selon les normes IFRS. • Cette différence entraîne des reclassements au sein de comptes de capitaux propres dans le bilan d'ouverture.
x) Dépréciation d'actifs (IAS 36)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les normes IFRS, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT ») sur la base d'entrées de trésorerie largement indépendantes aux fins des tests de dépréciation, lesquels sont effectués en une seule étape en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. • Les écarts d'acquisition sont alloués et testés sur la base de l'UGT ou du groupe d'UGT qui profite de synergies collectives, auquel ils se rapportent. • En certaines occasions, la dépréciation constatée antérieurement sur des actifs autres que l'écart d'acquisition doit être renversée. • À la date de transition et en 2010, la Société n'a pas constaté de dépréciation de valeur supplémentaire. • Le changement de méthodologie pourrait entraîner des dépréciations d'actifs supplémentaires constatées dans le futur selon les normes IFRS qui, autrement, ne seraient pas constatées selon les PCGR du Canada.
xi) Comptabilité de couverture (IAS 39)	<ul style="list-style-type: none"> • Les critères selon les IFRS pour l'évaluation de l'efficacité de couverture sont compatibles avec les PCGR du Canada en général, à l'exception de quelques différences dans certains cas spécifiques, y compris la prise en compte du risque de non-exécution dans les tests d'efficacité de couverture. • Lors de la transition, la Société continue d'appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses ententes de couverture.
xii) Présentation des états financiers (IAS 1)	<ul style="list-style-type: none"> • Des variations de format et des divulgations additionnelles dans les notes aux états financiers sont exigées selon les normes IFRS.

La direction a implanté un système permettant une comptabilisation parallèle de l'information financière en accord avec les IFRS, pour la date de transition et pour les périodes comparatives de 2010 qui seront présentées dans ses états financiers de 2011. Les processus comptables et budgétaires ont été adaptés en conséquence afin d'y intégrer les solutions au système d'information financière en prévision de l'adoption des IFRS.

Les impacts sur les systèmes de divulgation ainsi que sur les contrôles internes ont aussi été évalués et aucun changement majeur n'a été requis lors de la transition. La Société a aussi complété l'analyse des implications contractuelles et opérationnelles des nouvelles conventions comptables sur les ententes financières et autres obligations similaires. Selon les circonstances actuelles, la Société n'a pas défini d'éléments contentieux découlant de l'adoption des IFRS.

En outre, la Société a préparé des états financiers préliminaires en format IFRS tel que requis par IAS 1, *Présentation des états financiers*.

La Société pourrait réviser ses intentions ou modifier les impacts préliminaires fournis en réaction à des changements apportés aux normes internationales présentement en développement ou à la lumière de facteurs externes pouvant se produire d'ici la publication des premiers états financiers en IFRS de la Société.

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et le CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée, et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction au cours de la période comptable débutant le 1^{er} octobre 2010 et se terminant le 31 décembre 2010.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie desdits documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Quebecor Media de continuer à déployer et développer son nouveau réseau 3G+ et son offre de services mobile qui lui est reliée ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Quebecor Media sur le marché publicitaire local, régional et national dans les journaux et à la télévision ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Quebecor est active, y compris la concurrence provenant d'autres moyens de transmission de programmation et de contenus ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui changeraient le comportement des consommateurs à l'égard de notre offre de produits ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient requis dans la mise en place de son réseau 3G+ ou par le développement de solutions technologiques alternatives ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Quebecor ;

- la capacité de Quebecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- la capacité de Quebecor Media de restructurer avec succès les activités de son secteur Médias d'information afin d'en optimiser l'efficacité dans un contexte de bouleversement de l'industrie des journaux ;
- les interruptions de service sur le réseau de Quebecor Media par lequel sont offerts les services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie, et la capacité de Quebecor Media de protéger son réseau contre les attaques de pirates informatiques ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Quebecor Media d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leur interprétation, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences de Quebecor sur ses marchés, ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Quebecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Quebecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Quebecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 8 mars 2011 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal (Québec)

Le 8 mars 2011

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2010, 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2010	2009	2008
Exploitation			
Revenus	4 000,1 \$	3 806,4 \$	3 759,4 \$
Bénéfice tiré des activités poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, perte sur refinancement de dettes, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle	1 329,0	1 276,7	1 121,1
Contribution au bénéfice net :			
Activités d'exploitation poursuivies	230,7	236,3	179,4
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	20,8	45,9	2,5
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(21,4)	(6,1)	(377,2)
Activités abandonnées	-	1,6	383,3
Bénéfice net	230,1	277,7	188,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	845,2 \$	925,3 \$	755,3 \$
Données par action de base			
Contribution au bénéfice net :			
Activités d'exploitation poursuivies	3,59 \$	3,68 \$	2,79 \$
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,32	0,72	0,04
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,33)	(0,10)	(5,87)
Activités abandonnées	-	0,02	5,96
Bénéfice net	3,58	4,32	2,92
Dividendes	0,20	0,20	0,20
Avoir des actionnaires	21,96	18,20	13,75
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,3	64,3	64,3
Données par action diluée			
Contribution au bénéfice net :			
Activités d'exploitation poursuivies	3,53 \$	3,64 \$	2,79 \$
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,32	0,72	0,04
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,33)	(0,10)	(5,87)
Activités abandonnées	-	0,02	5,96
Bénéfice net	3,52	4,28	2,92
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	65,0	64,7	64,4
Situation financière			
Fonds de roulement ¹	12,2 \$	(2,2) \$	(227,5) \$
Dettes à long terme ¹	3 587,3	3 811,9	4 407,1
Avoir des actionnaires	1 411,8	1 170,4	884,4
Capitalisation ²	2 842,1	2 387,2	1 869,4
Total de l'actif	8 793,0	8 352,8	8 056,9

¹ Liés aux activités poursuivies.

² La capitalisation comprend l'actif des actionnaires et la part des actionnaires sans contrôle

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2010				2009			
	31 décembre	30 septembre	30 juin	31 mars	31 décembre	30 septembre	30 juin	31 mars
Exploitation								
Revenus	1 088,1 \$	969,9 \$	994,0 \$	948,1 \$	1 032,2 \$	924,4 \$	946,4 \$	903,4 \$
Bénéfice tiré des activités d'exploitation poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, pertes sur refinancement de dettes, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle	356,4	329,9	354,2	288,5	387,6	301,0	315,9	272,2
Contribution au bénéfice net :								
Activités d'exploitation poursuivies	55,7	59,7	68,5	46,8	84,0	52,9	56,3	43,1
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	(10,0)	32,1	(1,5)	0,2	2,0	16,2	11,3	16,4
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(2,2)	(9,0)	(1,5)	(8,7)	(12,2)	(1,3)	9,2	(1,8)
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	1,6	-	-
Bénéfice net	43,5	82,8	65,5	38,3	73,8	69,4	76,8	57,7
Données par action de base								
Contribution au bénéfice net :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,87 \$	0,93 \$	1,06 \$	0,73 \$	1,31 \$	0,82 \$	0,88 \$	0,67 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,16)	0,50	(0,02)	-	0,03	0,26	0,17	0,26
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,03)	(0,15)	(0,02)	(0,13)	(0,19)	(0,02)	0,14	(0,03)
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	0,02	-	-
Bénéfice net	0,68	1,28	1,02	0,60	1,15	1,08	1,19	0,90
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3
Données par action diluée								
Contribution au bénéfice net :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,85 \$	0,92 \$	1,04 \$	0,72 \$	1,28 \$	0,81 \$	0,88 \$	0,67 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,16)	0,50	(0,02)	-	0,03	0,26	0,17	0,26
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,03)	(0,15)	(0,02)	(0,13)	(0,19)	(0,02)	0,14	(0,03)
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	0,02	-	-
Bénéfice net	0,66	1,27	1,00	0,59	1,12	1,07	1,19	0,90
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	65,0	65,0	64,9	64,8	64,7	64,6	64,3	64,3